

Les vertus des gens de la maison du Prophète ﷺ

(Ahloul Bait) et l'éminence de leur rang auprès des gens de la Sunna et de la communauté

Abdoul Mouhsin ibn Hamad Al Abbâd Al Badr

Traduit de l'arabe par
Njikum Yaya D.
Editions Assia

Editeur



Assia Editions
P.O.Box : 46548
Riyadh 11542
Arabie Saoudite
Tel/Fax : (009661) 2393924
www.editionsassia.net

Distributeur

Editions et distribution Sana
116, rue Jean-Pierre Timbaud
75011 Paris
Tel : 01 48 05 29 28
Fax : 01 48 05 29 97
www.librairie-sana.com



Préface

Louange à Allah ; nous Le louons, implorons Son secours, demandons Son pardon et cherchons Sa protection contre le mal de nos âmes ainsi que contre les méfaits de nos actes. Celui qu'Allah guide, nul ne peut égarer, et celui qu'Il égare n'a personne pour le guider. J'atteste qu'il n'y a point de divinité digne d'adoration en dehors d'Allah, qui est Unique et sans associé ; et j'atteste que Muhammad est Son serviteur et Messager. Que la paix, le salut et les bénédictions d'Allah soient sur lui, sur sa famille, ses Compagnons [1] et tous ceux qui suivront sa voie et se laisseront guider par sa tradition jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

En raison de l'importance que revêt

[1] NDT : Traduction du mot arabe Sahâba qui est le pluriel de Sahâbî, c'est celui qui a rencontré le Prophète -paix et bénédictions d'Allah sur lui- tout en étant musulman et est mort dans la foi islamique.

une bonne connaissance de la place que des gens de la maison du Prophète ﷺ occupent auprès des Compagnons et de ceux qui les ont suivis dans la bienfaisance, j'ai donné une conférence sur ce thème dans la salle des conférences de l'université islamique de Médine, il y a de cela seize ans. Afin de diffuser son contenu à un public plus vaste qui y trouvera certainement profit, j'ai jugé bon d'écrire une brève épître sur ce sujet que j'ai intitulée :

Les vertus des Ahloul Bait [2] et l'éminence de leur rang auprès des gens de la Sunna et de la communauté.

Elle comporte dix chapitres :

Chapitre premier : Qui sont les Ahloul Bait ?
Chapitre deux : Brève présentation de la croyance des gens de la Sunna et de la communauté sur les Ahloul Bait
Chapitre trois : Les vertus des Ahloul Bait

---

[2] NDT : Mot à mot : Les gens de la maison, ce terme désigne les membres de la famille du Prophète ﷺ. Voir le chapitre premier pour plus de clarification.

dans le noble Qur'an.
Chapitre quatre : Les vertus des Ahloul Bait dans la Sunna authentique.
Chapitre cinq : L'éminence du rang des Ahloul Bait auprès des gens de la Sunna et de la communauté.
Chapitre six : L'éloge fait par certains savants à des Compagnons comptant parmi les Ahloul Bait.
Chapitre sept : L'éloge fait par certains savants à des « femmes Compagnons » comptant parmi les Ahloul Bait.
Chapitre huit : L'éloge fait par certains savants à un groupe de disciples des Compagnons (tâbiîne[3]) et autres grands personnages comptant parmi les Ahloul Bait.
Chapitre neuf : Comparaison entre la croyance des gens de la Sunna et celle des autres sur les Ahloul Bait
Chapitre dix : L'interdiction de prétendre injustement faire partie des Ahloul Bait.

Le 1er Rabîout-tsânî 1422 H
L'auteur

---

[3]NDT: Ce sont ceux qui ont rencontré les Compagnons tout en étant musulmans et sont morts dans l'Islam.

Chapitre premier

Qui sont les Ahloul Bait ?

La définition exacte des Ahloul Bait (les gens de la maison du Prophète ﷺ) est que ce groupe rassemble tous ceux pour qui l'aumône est illicite. Il s'agit de ses femmes, de sa progéniture, et de tout musulman et musulmane de la lignée de Abdoul Mouttalib ; ce sont donc les descendants de Hâchim ibn Abdoul Manâf. Ibn Hazm a dit dans *Jamratou Ansâbil Arab*, (page 14) : « Hâchim a eu comme enfants : Chaibah, et il s'agit de Abdoul Mouttalib, c'est en lui que se trouve la ligne ascendante et la gloire. Il ne reste plus de descendant de Hâchim qui ne soit de Abdoul Mouttalib. »

On peut prendre connaissance de la descendance de Abdoul Mouttalib dans *Jamratou Ansâbil Arab* de Ibn Hazm, (page 14-15), *At-Tabyin fî Ansâbil quraichiyine* de Ibn Qudâma (page 76), *Minhâjous Sunna* de Ibn Taymia (7/304-305) et *Fathul Bârî*

de Ibn Hajar (7/78-79).

L'inclusion des fils de ses oncles au sein des Ahloul Bait est prouvée par le hadith rapporté par Mouslim dans *As-Sahih* (1072) d'après Abdoul Mouttalib ibn Rabîa ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib. Ce dernier se rendit un jour avec Al Fadl ibn Abbas chez le Messager d'Allah ﷺ pour lui demander de leur donner des responsabilités dans la gestion des aumônes afin de pouvoir trouver de l'argent pour se marier. Le Prophète ﷺ leur dit : « L'aumône ne convient pas aux gens de la maison de Muhammad ; ce ne sont que les saletés des gens. » Puis, il donna l'ordre de les marier en puisant leur *Sadâq* (dot) dans *al-khoums*[4].

Certains savants parmi lesquels Ach-Châfiî et Ahmad ont assimilé la descendance de Al-Mouttalib ibn Abdul Manâf aux fils de Hâchim dans l'interdiction de l'aumône, parce qu'ils leur sont associés dans l'octroi du cinquième de

---

[4] NDT : Il s'agit du cinquième du butin. Le cinquième de ce cinquième, c'est-à-dire le vingt-cinquième du butin est destiné aux gens de la maison du Prophète ﷺ.

al-khoums et cela conformément au hadith rapporté par Al Boukhari dans son *Sahih* (3140) d'après Joubair ibn Mout'im. Dans ce hadith, il est dit que si le Prophète ﷺ eut à donner aux fils de Hâchim et aux fils de Al-Mouttalib contrairement à leurs frères de la descendance de Abdou Chamce et Nawfal, c'est parce que la descendance de Hâchim et celle de Al-Mouttalib sont une seule et même chose.

Concernant l'appartenance de ses femmes -qu'Allah soit satisfait d'elles- aux gens de la maison du Prophète ﷺ, elle est prouvée par cette parole d'Allah ﷻ : ❨*Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah). Accomplissez la* Şalât, *acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur*❩[5]

---

[5] Sourate 33 Al-Ahzâb, versets 33-34

Ces versets prouvent en effet leur inclusion de manière certaine, parce que le contexte des versets qui les précèdent et qui les suivent s'adresse à elles. Cela n'est pas réfuté par le hadith rapporté dans *Sahih Mouslim* (2424) d'après Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- qui dit : « Le Prophète ﷺ sortit un matin portant un vêtement rayé de poils noirs. Al Hassan ibn Ali vint à lui et il le fit entrer, Al Hussein vint à son tour et entra avec lui, puis Fatima arriva et il la fit entrer, enfin Ali vint et il le fit (aussi) entrer[6] ; puis, il dit : ﴾*Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement.*﴿[7] Parce que le verset prouve l'inclusion de ses femmes dans le groupe des gens de sa maison. Et c'est la Sunna, par ce hadith, qui prouve l'inclusion de Ali, Fatima, Al Hassan et Al Hussein -qu'Allah soit satisfait d'eux-. Le fait que le Prophète ﷺ ait spécifié ces quatre-là dans ce hadith ne

---

[6] NDT: Dans certaines versions du hadith il est précisé qu'il les fait entrer dans son vêtement.

[7] Sourate 33 Al-Ahzâb, verset 33

veut pas dire qu'ils sont les seuls à faire partie des gens de sa maison, à l'exclusion des autres membres de sa famille. Cela indique plutôt qu'ils font partie de la famille proche.

La justification de l'appartenance des épouses du Prophète ﷺ au groupe les gens de sa maison à partir de ce verset et la justification par le hadith précédent rapporté par Aicha de l'entrée de Ali, Fatima, Al Hassan et Al Hussein -qu'Allah soit satisfait d'eux- dans le groupe des gens de sa maison sont comparables à la justification de ce verset : ﴿ *Car une Mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété* ﴾[8] qu'il s'agit de la mosquée de Qubâ, et la justification de la Sunna dans le hadith rapporté par l'imam Mouslim dans son *Sahih* (1398) que la Mosquée fondée dès le premier jour sur la piété veut dire la mosquée du Prophète ﷺ. Cette comparaison est par ailleurs mentionnée par Cheikh Al Islam Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde- dans son épître « *Les vertus et les droits des Ahloul Bait* » (pages 20-21)

---

[8] Sourate 9 At-Tawba, verset 108

Les femmes du Prophète ﷺ sont incluses dans le terme « al-âl », «الآل» conformément à ce dire du Prophète ﷺ « L'aumône n'est pas permise à la famille «الآل» de Muhammad.» Et cela est également prouvé par le fait qu'on leur donne une part de *al-khoums* ainsi que par ce récit rapporté par Ibn Abi Chaiba dans *Al Mussannaf* (3/214) avec une bonne chaîne de rapporteurs d'après Ibn Abi Moulaika : «Que Khaled ibn Saïd envoya une vache faisant partie de l'aumône à Aicha, cette dernière refusa cela et dit : « A nous, famille de Muhammad ﷺ, l'aumône ne nous est pas permise.»

Et parmi les arguments que Ibn Al Qayyim a mentionnés dans son livre *Jalâoul Afhâm* (pages 331-333) soutenant que ses femmes sont au nombre des Ahloul Bait, je cite : « Ceux-ci ont dit : Les épouses sont entrées dans la famille «الآل» -et surtout les épouses du Prophète ﷺ- au même titre que les membres qui lui sont liés par la parenté (*nassab*), parce que leur lien au Prophète ﷺ n'est pas rompu, et elles sont illicites (en mariage) à toute autre personne

au cours de sa vie et après sa mort ; elles sont ses femmes dans ce monde et dans l'au-delà. Ainsi, le lien qui les attache au Prophète ﷺ tient lieu de parenté. Et le Prophète ﷺ a clairement dit de faire la prière sur elles. Pour cela, l'avis juste -qui est d'ailleurs l'opinion de l'imam Ahmad -qu'Allah lui fasse miséricorde- est que l'aumône leur est illicite, parce qu'elle représente les saletés des gens. Et Allah a préservé le noble Prophète ﷺ et sa famille de toutes les saletés des fils d'Adam.

Que c'est étonnant ! Comment se fait-il qu'ils incluent les épouses du Prophète ﷺ dans le hadith : (Ô Allah, fais que la richesse de la famille de Muhammad ﷺ soit de la nourriture) et dans sa parole lors de l'offrande de la fête : (Ô Allah, ceci est pour Muhammad et pour la famille de Muhammad) et dans la parole de Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- (La famille du Messager d'Allah ﷺ ne s'est jamais rassasiée du pain de blé) et dans la parole de l'orant : (Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad) et ne les incluent pas dans le cas suivant : (L'aumône n'est

pas licite à Muhammad ni à la famille de Muhammad) alors qu'elle (l'aumône) fait partie des saletés des gens ? Les femmes du Messager d'Allah ﷺ sont plus dignes d'être préservées et éloignées de cela !

On pourrait objecter à ces propos l'argument suivant : Si l'aumône leur était illicite, elle serait également illicite à leurs esclaves affranchis (mawâlî), comme cela est interdit aux mawâlî des fils de Hâchim parce que c'est interdit aux fils de Hâchim. Or, dans un hadith authentique rapporté dans *As-Sahih*, on donna de la viande en aumône à Bouraira ; elle en mangea et le Prophète ﷺ ne l'en empêcha pas, alors qu'elle était une esclave affranchie de Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle-.

On dit que c'est-là la confusion qui a dérouté ceux qui ont autorisé l'aumône pour les épouses du Prophète ﷺ.

La réponse à cela est la suivante: l'interdiction de l'aumône aux épouses du Prophète ﷺ n'est pas une interdiction directe, mais elle est plutôt déduite de l'interdiction faite au Prophète ﷺ. Autrement dit, l'aumône leur était licite avant qu'elles

ne soient liées au Prophète ﷺ. L'application de l'interdiction à leur égard est une ramification de l'interdiction faite au Prophète. Par ailleurs, l'interdiction faite à l'esclave affranchi dérive de l'interdiction faite à son maître. Etant donné que l'interdiction appliquée aux fils de Hâchim est une interdiction directe, il s'en est suivi l'interdiction à leurs esclaves affranchis. Et parce que l'interdiction aux épouses du Prophète ﷺ est subordonnée, cela n'a pas eu assez de force pour entraîner l'interdiction à leurs esclaves affranchis. Parce que ce serait une ramification partant elle-même d'une ramification.

Ils ont dit (également en guise de réponse) : Or Allah ﷻ a dit : ❬*Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allah et à Son Messager et qui fait le bien, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution. Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme.*

Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le coeur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah). Accomplissez la Şalât, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son Messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur}[9] Puis il a dit : « Elles sont donc incluses dans les Ahloul Bait ; parce que tout ce message se situe dans le contexte de leur évocation. Il n'est donc pas permis de les exclure de quelque partie de cela, et Allah sait mieux. »

Et la preuve de l'illicéité de l'aumône pour les esclaves affranchis des fils de Hâchim se trouve dans ce qu'ont rapporté Abû Dâwud dans *As-Sunan* (1650), At-Tirmidhi (657) et An-Nassâi (2611) d'après

---

[9] Sourate 33 Al-Ahzâb, versets 30-34

une bonne chaîne de rapporteurs -et l'expression mentionnée ici est celle rapportée par Abû Dâwud- d'après Abû Râfi' : « Le Prophète ﷺ envoya un homme comptant parmi les fils de Makhzoum recueillir la *sadaqa,* il dit à Abû Râfi' : Accompagne-moi car tu en auras quelque chose ; il répondit : Pas avant que je n'aille m'enquérir auprès du Messager d'Allah ﷺ. Il vint l'interroger et celui-ci lui répondit : «L'esclave affranchi d'un peuple fait partie de ce peuple ; et la sadaqa ne nous est pas licite.»

Chapitre deux

Aperçu de la croyance des Gens de la Sunna et de la Communauté sur les Ahloul Bait

Sur toutes les questions ayant trait à la foi, la croyance des gens de la Sunna et de la Communauté se situe dans un juste milieu : elle ne prône ni l'excès ni la négligence, et évite autant l'exagération fanatique que l'absence de respect ; cela vaut aussi naturellement pour ce qui est de l'attitude à observer vis-à-vis des gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ. Ils prennent pour allié tout musulman et musulmane de la descendance de Abdoul Mouttalib ainsi que toutes les épouses du Prophète ﷺ. Ainsi, ils les aiment tous et font leur éloge, leur accorde la place qui leur sied en toute équité et non suivant la passion et l'arbitraire. Ils reconnaissent le mérite de celui en qui Allah a réuni la noblesse de la foi et la noblesse de la lignée. C'est ainsi qu'ils aiment celui des

Ahloul Bait qui compte parmi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ en vertu de sa foi et de sa piété, de sa fréquentation du Messager d'Allah ﷺ et de la parenté qui le lie à ce dernier.

Quant à celui des Ahloul Bait qui ne fait pas partie des Compagnons, ils l'aiment pour sa foi et sa piété et pour la parenté qui le lie au Messager d'Allah ﷺ et estiment que la noblesse de la lignée est subordonnée à la noblesse de la foi. Celui en qui Allah réunit les deux a en effet réuni deux vertus ; quant à celui qui n'est pas guidé vers la foi, la noblesse de la lignée ne lui est d'aucune utilité. Allah ﷻ a en effet dit : ﴿*Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux.*﴾[10]. Et le Prophète ﷺ a dit à la fin d'un long hadith rapporté par Mouslim dans *As-Sahih* (2699) d'après Abû Houreira ؓ : «Et celui qui est retardé par ses œuvres ne sera pas propulsé par sa lignée.»

Al Hâfidz Ibn Rajab -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit en faisant le commentaire de ce hadith dans son livre

[10] Sourate 49 Al-Hujurat, verset 13

Jâmioul Ouloumi wal Hikam (page 308) : «Cela signifie que ce sont les œuvres qui propulsent l'individu aux degrés les plus élevés, comme l'a dit Allah -l'Exalté- : ❬*A chacun des rangs (des récompenses) selon ses œuvres.*❭[11]. Ainsi, celui qui est empêché par ses œuvres de parvenir aux plus hauts degrés auprès d'Allah -l'Exalté- ne peut pas tirer avantage de sa lignée pour parvenir à ces rangs ; Allah a lié la récompense aux œuvres et non aux liens de parenté conformément à ce verset : ❬*Puis quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour là, et ils ne se poseront pas de questions*❭[12] De plus Allah a ordonné de rechercher Son pardon et Sa miséricorde à travers les œuvres ainsi qu'Il l'a dit dans ces versets : ❬*Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (Paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui ; car Allah aime les bienfaisants*❭[13] ; ❬*Ceux qui, de la*

---

[11] Sourate 6 Al-An'am, verset 132
[12] Sourate 23 Al-Muminune, verset 101
[13] Sourate 3 Âli-Imran, versets 133-134

crainte de leur Seigneur, sont pénétrés, qui croient aux versets de leur Seigneur, qui n'associent rien à leur Seigneur, qui donnent ce qu'ils donnent, tandis que leurs cœurs sont pleins de crainte [à la pensée] qu'ils doivent retourner à leur Seigneur. Ceux-là se précipitent vers les bonnes actions et sont les premiers à les accomplir.} [14]

Ensuite, il a cité des textes qui exhortent à l'accomplissement des bonnes œuvres et montrent que la *wilaya*[15] du Messager d'Allah ﷺ ne s'obtient que par la piété et la bonne œuvre ; et enfin, il a conclu avec le hadith rapporté dans *Sahih Al Boukhari* (5990) et *Sahih Mouslim* (215) selon Amr ibn Al As ؓ en disant : « Et tout ceci est prouvé par le hadith rapporté dans *Sahih Al Boukhari* et *Sahih Mouslim* d'après Amr ibn As ؓ qui a entendu le Prophète ﷺ dire : «Certes, tels proches de mon père ne sont pas mes alliés. Mon wali est plutôt Allah, ainsi que les croyants vertueux.» Ceci indique bien que la wilaya ne s'obtient pas par la parenté, même si elle est proche.

---

[14] Sourate 23 Al-Muminune, versets 57-61

[15] NDT : Le terme wilaya désigne ici l'amour et le soutien

Mais qu'elle s'obtient plutôt par la foi et les bonnes œuvres. Celui dont la foi et les œuvres sont les plus complètes a le plus grand lien avec le Prophète ﷺ ; qu'il ait ou non des liens de proche parenté avec lui. Dans cet ordre d'idées, il est dit :

Par Allah, l'homme ne vaut que par sa religion
N'abandonne donc pas la piété pour te fier à la parenté
L'Islam a élevé Salman le Persan
Tandis que le polythéisme a rabaissé Abû Lahab le gentilhomme

Chapitre trois

Les mérites des Ahloul Bait dans le noble Qur'an

Allah ﷻ dit : ﴾*Ô Prophète ! Dis à tes épouses : "Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allah que vous voulez et Son messager ainsi que la Demeure dernière, Allah a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense. Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtiment lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah. Et celle d'entre vous qui est entièrement soumise à Allah et à Son Messager et qui fait le bien, Nous lui accorderons deux fois sa récompense, et Nous avons préparé pour elle une généreuse attribution. Ô femmes du Prophète ! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop*

complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade [l'hypocrite] ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent. Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam (Jahiliyah). Accomplissez la Ṣalât, acquittez la Zakat et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement. Et gardez dans vos mémoires ce qui, dans vos foyers, est récité des versets d'Allah et de la sagesse. Allah est Doux et Parfaitement Connaisseur❯[16]

Cette parole d'Allah : ❮*Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement* ❯[17] prouve le mérite des proches du Messager d'Allah ﷺ ; et ce sont ceux à qui l'aumône est interdite. Et plus spécialement, ses femmes et sa descendance comme nous l'avons démontré précédemment.

Ces versets montrent également d'autres mérites des épouses du Messager

[16] Sourate 33 Al-Ahzâb, versets 28-34

[17] Sourate 33 Al-Ahzâb, verset 33

d'Allah ﷺ dont le premier est le fait qu'on leur ait proposé de choisir entre vouloir la vie présente et sa parure d'une part et d'autre part vouloir Allah et Son Messager ainsi que la Demeure dernière ; elles ont choisi Allah et Son Messager ainsi que la Demeure dernière, et Allah les a agréées et les a contentées.

Leur mérite est également prouvé par cette parole d'Allah : ﴾*et ses épouses sont leurs mères.*﴿[18] Allah les a décrites comme étant les Mères des croyants.

Quant à cette parole d'Allah ﷻ : ﴾*Dis : "Je ne vous en demande aucun salaire si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté "*﴿[19] l'interprétation correcte en est qu'elle fait allusion aux phratries de la tribu Quraychite comme c'est expliqué dans *Sahih Al Boukhari* (3818) d'après Abdullah ibn Abbas ؓ. Al Boukhari a dit : Muhammad ibn Bachar nous a relaté (et a dit :) Muhammad ibn Ja'far nous a relaté : Chou'ba nous a informés que Abdoul Malik a dit : J'ai entendu Tâwous dire de Ibn

---

[18] Sourate 33 Al-Ahzâb, verset 6

[19] Sourate 42 Ach-Choura, verset 23

Abbas ﷺ : « Que ce dernier fut interrogé au sujet du verset : ❬*si ce n'est l'affection eu égard à [nos liens] de parenté*❭[20] Saïd ibn Joubair dit : "Les proches de la famille de Muhammad ﷺ" ; Ibn Abbas dit : "Tu t'es empressé ; il n'y a pas une seule phratrie de la tribu Quraychite où le Prophète ﷺ n'avait pas de parents." Puis il dit : "Ce verset signifie : si ce n'est que vous respectiez la parenté qui existe entre moi et vous". »

Ibn Katsîr a dit en faisant l'exégèse de ce verset : « C'est-à-dire : Dis ô Muhammad à ces polythéistes parmi les mécréants Quraychites : Je ne vous demande pas en contrepartie de ce message que je vous transmets et ce conseil que je vous prodigue de me donner de l'argent. Je ne vous demande que d'arrêter de me causer du tort et de me laisser transmettre les messages de mon Seigneur ; si vous ne me secourez pas, ne me faites pas du mal en raison de la parenté qui existe entre moi et vous»

[20] Sourate 42 Ach-Choura, verset 23

Ensuite, il a cité la parole de Ibn Abbas mentionnée précédemment.

Quant à restreindre «la parenté» dans ce verset à Fatima et Ali ﷺ ainsi que leur descendance comme le font certaines personnes qui suivent leurs passions, ce n'est pas correct ; parce que ce verset fut révélé à la Mecque et le mariage entre Ali et Fatima ﷺ n'eut lieu que plus tard à Médine. Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : Et le fait de dire que ce verset a été révélé à Médine est très loin de la vérité. En vérité, il a été révélé à la Mecque et à cette époque, Fatima -qu'Allah soit satisfait d'elle- n'avait encore aucun enfant. Elle ne s'est mariée à Ali ﷺ qu'après la bataille de Badr, deux ans après l'hégire. Il est plus juste d'expliquer ce verset selon l'exégèse qu'en a faite l'Érudit de la communauté et l'Exégète du Qur'an, Abdullah ibn Abbas ﷺ comme c'est rapporté par Al Boukhari. »

Ensuite, il a mentionné ce qui prouve le mérite des gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ dans la Sunna et dans les paroles rapportées de Aboubakr ﷺ et de Oumar ﷺ.

Chapitre quatre

Les mérites des Ahloul Bait dans la Sunna authentique

-L'imam Mouslim a rapporté dans *As-Sahih* (2276) que Wâtsila ibn Al Asqa' ﷺ a dit : J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « En vérité, Allah a choisi Kinâna parmi les fils d'Ismail, et a choisi Quraich de Kinâna et de Quraich, il a choisi les fils de Hâchim et m'a choisi parmi les fils de Hâchim. »

-Et l'imam Mouslim a également rapporté dans *As-Sahih* (2424) d'après Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- : Le Prophète ﷺ sortit un matin portant un vêtement rayé de poils noirs. Al Hassan ibn Ali vint à lui et il le fit entrer, Al Hussein vint à son tour et entra avec lui, puis Fatima arriva et il la fit entrer, enfin Ali vint et il le fit (aussi) entrer[21] ; puis, il dit : ﴾*Allah ne veut que vous débarrasser de*

---

[21] NDT: Dans certaines versions du hadith il est précisé qu'il les fait entrer dans son vêtement.

toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier pleinement.❵[22]

-L'imam Mouslim rapporte aussi (2404) d'après Saad ibn Abi Waqqâs ﷺ : «Lorsque ce verset fut révélé : ❴ *tu n'as qu'à dire : Venez, appelons nos fils et les vôtres*❵[23] le Messager d'Allah ﷺ appela Ali, Fatima, Hassan et Hussein puis dit : «Ô Allah, ceux-ci sont les gens de ma maison.»

-Et l'imam Mouslim rapporte dans *As-Sahih* (2408) que Yazîd ibn Hayyan a dit : « Je suis allé en compagnie de Hoşen ibn Sabra et Oumar ibn Mouslim auprès de Zaid ibn Arqam. Lorsque nous nous assîmes auprès de lui, Hoşen lui dit : ô Zaid, tu as en vérité rencontré beaucoup de bien ; tu as vu le Messager d'Allah ﷺ et a entendu ses hadiths directement de lui, tu as pris part à des expéditions militaires avec lui ; tu as prié derrière lui. En vérité, tu as rencontré -ô Zaid- beaucoup de bien ; parle nous ô Zaid de ce que tu as entendu du Messager d'Allah ﷺ. Il dit : ô fils de mon frère ! Par Allah ! Mon âge a avancé et mon

---

[22] Sourate 33 Al-Ahzâb, verset 33
[23] Sourate 3 Âli-Imran, verset 61

terme est proche. J'ai oublié certaines choses que je mémorisais du Messager d'Allah ﷺ. Ce que je vais vous raconter, acceptez-le et ce que je ne pourrai pas, ne m'en voulez pas. Puis il dit : Le Messager d'Allah ﷺ se leva un jour et se mit à nous parler auprès d'une eau appelée « *Khoum* » entre la Mecque et Médine. Il loua Allah et fit Son éloge puis prêcha et fit le rappel. Ensuite, il dit : ô hommes ! Je ne suis qu'un être humain et la venue du Messager[24] de mon Seigneur pour que je lui réponde est proche. Je vais laisser parmi vous deux choses pesantes : la première est le Livre d'Allah ; il s'y trouve la guidée et la lumière, saisissez le Livre d'Allah et cramponnez-vous-y. Il exhorta au Livre d'Allah et intéressa à cela. Puis, il dit : Et les gens de ma maison, je vous recommande (de craindre) Allah envers les gens de ma maison, je vous recommande (de craindre) Allah envers les gens de ma maison, je vous recommande (de craindre) Allah envers les gens de ma maison. Hoşen lui dit : "Et qui sont les gens de sa maison,

---

[24] NDT : Allusion à l'Ange de la mort.

ô Zaid ? N'est-ce pas que ses femmes sont parmi les gens de sa maison ?" Il dit : "Ses femmes sont parmi les gens de sa maison. Mais les gens de sa maison sont ceux à qui l'aumône est interdite après lui." Il dit : "Et qui sont-ils ?" Il répondit : "C'est la famille de Ali, la famille de Aqîl, la famille de Ja'far et la famille de Abbas." Il dit : "L'aumône est-elle illicite à tous ceux-là ?" Il répondit : "Oui !"»

Et suivant une autre variante : «Nous dîmes alors : "Qui sont les gens de sa maison ? Ses épouses ?" Il dit : "Non, par Allah ! La femme est avec l'homme pendant une période de temps, puis il la répudie et elle rejoint son père et son peuple. Les gens de sa maison sont ses ascendants et sa famille du côté de son père à qui l'aumône est interdite après lui. »

J'aimerais attirer l'attention sur certaines choses à ce niveau :

Premièrement : L'évocation de Ali et Fatima ainsi que leurs deux fils -qu'Allah soit satisfait d'eux- dans le hadith de *Al*

Kissâ[25] et celui de *Al Moubâhala*[26] cités précédemment ne veut pas dire qu'ils sont les seuls gens de la maison du Prophète ﷺ. Cela montre plutôt qu'ils sont les gens de la maison les plus proches et qu'ils sont parmi ceux qui entrent en priorité dans l'expression *Ahloul Bait.* Nous avons déjà indiqué cela.

Deuxièmement : Le fait que Zaid ﷺ ait mentionné la famille de Aqîl, la famille de Ali, la famille de Ja'far et la famille de Abbas ne veut pas dire qu'ils sont les seuls à qui l'aumône est illicite. Au contraire, elle est interdite à tout musulman ou musulmane de la descendance de Abdoul Mouttalib. Et nous avons déjà évoqué le hadith rapporté par Abdoul Mouttalib ibn Rabîa ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib dans *Sahih Mouslim* et il y a l'extension de cela aux enfants de Rabîa ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib.

Troisièmement : Nous avons déjà démontré dans ce qui précède, à partir du

---

[25] NDT : Al Kissâ, c'est-à-dire le vêtement, il s'agit du hadith rapporté par l'imam Mouslim (2424) cité précédemment

[26]NDT : L'exécration réciproque, il s'agit du hadith rapporté par l'imam Mouslim (2404) cité précédemment.

Qur'an et de la Sunna, que les épouses du Prophète ﷺ font partie des gens de sa maison, de même que nous avons expliqué que l'aumône leur est interdite. Concernant la parole précédente de Zaid qui les inclut dans les gens de la maison dans la première version et dit qu'elles n'en font pas partie dans la deuxième version, c'est la première version qui est prise en compte et ce qu'il a évoqué concernant leur non appartenance aux Ahloul Bait s'applique à toutes les autres épouses (des Ahloul Bait) en dehors des épouses du Prophète ﷺ. Quant à ces dernières, -qu'Allah soit satisfait d'elles- leur lien au Prophète ﷺ est comparable à la parenté parce que c'est un lien qui ne se rompt pas. Elles sont ses épouses dans ce monde et dans l'au-delà. Comme cela est expliqué dans la parole de Ibn Al Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- mentionnée précédemment.

Quatrièmement : Les gens de la Sunna et de la Communauté sont les plus heureux et les plus zélés dans l'application de la recommandation du Prophète ﷺ au sujet des gens de sa maison qui est évoquée dans ce hadith. En effet, ils les

aiment tous, les soutiennent tous et leur accordent le rang qu'ils méritent en toute équité. Quant aux autres, Ibn Taymia a dit dans *Majmou'oul Fatâwa* (4/419) : « Et les gens les plus éloignés de cette recommandation sont les Râfida (chiites). Ils font preuve d'inimitié envers Al Abbas et sa progéniture ; bien mieux, ils font preuve d'inimitié contre la grande majorité des Ahloul Bait et aident les mécréants à dénigrer ces derniers.»

-Et le hadith : «Tout lien et toute parenté seront coupés au Jour de la Résurrection en dehors de mon lien et de ma parenté », le Cheikh Al Albani -qu'Allah lui fasse miséricorde- l'a mentionné dans *As Silsilatous Sahîha* (2036) d'après Ibn Abbas, Oumar, Ibn Oumar et Al Miswar ibn Makhrama -qu'Allah soit satisfait d'eux-, a évoqué ceux qui l'ont rapporté d'eux et a dit : «En résumé, le hadith grâce à ses différentes voies est authentique, et Allah sait mieux.»

Et d'après certaines voies, c'est ce hadith qui a amené Oumar à vouloir épouser Oummou Koultsoum, la fille de Ali et Fatima -qu'Allah soit satisfait d'eux tous-.

L'imam Ahmad a rapporté dans *Al Mousnad* (5/374) d'après Abdou-Razaq, d'après Ma'mar, d'après Ibn Tâwous, d'après Aboubakr ibn Muhammad ibn Hazm d'après un Compagnon que le Prophète ﷺ avait l'habitude de dire : «Ô Allah, prie[27] sur Muhammad, sur les gens de sa maison et sur ses épouses et sa descendance comme Tu as prié sur la famille de Ibrahim, Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux. Bénis Muhammad et les gens de sa famille ainsi que ses épouses et sa descendance comme Tu as béni la famille de Ibrahim ; Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux.» Ibn Tâwous a dit : Et mon père disait quelque chose pareille à cela.

Les hommes de sa chaîne de rapporteurs (*isnâd*) en dehors du Compagnon sont tous des hommes dont Al Boukhari et Mouslim ainsi que les imams auteurs des

---

[27] NDT : Al Boukhari a mentionné d'après Aboul 'Aliya que la prière *(Şalât)* en parlant d'Allah signifie l'éloge qu'Il fait de quelqu'un aux Anges et que d'après Ibn Abbas, il s'agit des bénédictions.

quatre *Sunan*[28] ont rapporté des hadiths. Al Albani a dit dans *La description de la prière du Prophète* ﷺ : «Rapporté par Ahmad et At-Tahâwî avec une chaîne de rapporteurs correcte.»

Concernant l'évocation de la prière sur ses épouses et sa descendance, elle est également confirmée dans les deux *Sahihs* d'après Abû Houmaid As Sâidî ﷺ.

Toutefois, cela ne montre pas que les Ahloul Bait se limitent aux épouses et à la descendance. Cela confirme plutôt qu'ils font bel et bien partie des Ahloul Bait et n'en sont pas écartés. Et le fait que les femmes et la descendance soient associées aux gens de sa maison dans le hadith précédant, relève de l'association du particulier au général.

Ibn Al Qayyim a dit, après avoir cité un hadith dans lequel sont évoqués les gens de la maison, les épouses et la descendance -et dont la chaîne des rapporteurs (isnâd) n'est pas sûre- : « Il a donc associé les épouses, les enfants et la

---

[28] NDT : Les quatre Sunan : il s'agit des Sunan des Imams Abû Dâwud, At-Tirmidhi, An-Nassâi et Ibn Mâja.

famille ; il ne les a évoqués que pour les spécifier, afin d'expliquer qu'ils sont les plus dignes d'entrer dans la famille, et qu'ils n'en sont pas exclus. Au contraire, ce sont eux qui ont plus le droit d'y entrer. Ceci entre dans la catégorie de l'association du particulier au général et vice-versa, pour souligner sa noblesse et l'évoquer spécialement au sein de son espèce qui est une catégorie plus générale. Parce qu'il est l'individu de l'espèce qui a le plus le droit d'en faire partie. » *Jalâoul Afhâm* (page 338)

Et le Prophète ﷺ a dit : « En vérité, l'aumône ne convient pas à la famille de Muhammad ; elle n'est que la saleté des gens. » Rapporté par Mouslim dans *As-Sahih* d'après Abdoul Mouttalib ibn Rabîa (1072) ; ce hadith a déjà été évoqué.

Chapitre cinq

L'éminence du rang des Ahloul Bait auprès des Compagnons et de ceux qui les ont suivis dans le bien.

Aboubakr As-Siddîq ﷺ :

Al Boukhari a rapporté dans *As-Sahih* (3712) que Aboubakr ﷺ a dit à Ali ﷺ : « Par celui qui détient mon âme dans Sa main, j'aime plus honorer le lien de famille du Messager d'Allah ﷺ que mon propre lien de famille. »

Et Al Boukhari a également rapporté dans *As-Sahih* (3713) d'après Ibn Oumar ﷺ que Aboubakr ﷺ a dit : «Prenez soin de Muhammad ﷺ en veillant sur les gens de sa maison.»

Al Hâfidz Ibn Hajar a dit dans son commentaire : «Il s'adresse aux gens en ces termes et leur en fait une recommandation. Et veiller sur quelque chose c'est la protéger. Il veut dire : Veillez sur eux, ne leur faites pas du mal et ne leur faites pas du tort.»

Et dans *Sahih Al Boukhari* (3542) d'après Ouqba ibn Hârith ﷺ : « Aboubakr ﷺ fit la prière de l'après-midi (Al-Asr) puis sortit et se mit à marcher. Il vit Al Hassan en train de jouer avec les gamins, alors, il le porta sur son épaule et dit :

«Je donnerais mon père pour rançon, cet enfant ressemble au Prophète ﷺ. Il ne ressemble pas à Ali. Ali se mit alors à rire.»

Al Hâfidz a dit en commentant ce hadith : «L'expression (par mon père) comporte une abréviation, c'est-à-dire: je donne mon père pour rançon.» Et il a aussi dit : «Et dans ce hadith, on voit le mérite de Aboubakr et son amour pour les parents du Prophète ﷺ.»

Oumar ibn Al Khattâb et Uthman ibn Affân ﷺ

Al Boukhari a rapporté dans *As-Sahih* (1010) et (3710) d'après Anas ﷺ «Que lorsqu'ils étaient affligés par la sécheresse, Oumar ibn Al Khattâb avait l'habitude de solliciter l'intervention de Al Abbas ibn Abdoul Mouttalib. Il disait : «Ô Allah, (autrefois) nous nous recommandions auprès Toi de notre Prophète ﷺ pour que

Tu nous donnes la pluie, nous nous recommandons aujourd'hui auprès de Toi de l'oncle paternel de notre Prophète ﷺ, donne-nous la pluie.» Il dit : Et alors, ils recevaient la pluie.»

La demande de l'intervention de Al Abbas ﷺ par Oumar ﷺ veut dire qu'il intervenait en faisant l'invocation comme cela est dit explicitement dans certaines versions. Al Hâfidz les a par ailleurs mentionnées dans le commentaire de ce hadith dans *le chapitre de la demande de pluies* dans *Fathul Bârî.*

Le choix de Al Abbas ﷺ par Oumar ﷺ pour qu'il intercède en invoquant Allah n'était dû qu'à sa parenté au Messager d'Allah ﷺ. Pour cela, il dit : «Nous nous recommandons auprès de Toi par (l'invocation de) l'oncle paternel de Ton Prophète ﷺ » et ne dit pas : Par (l'invocation de) Al Abbas. Et comme tout le monde le sait, le rang d'Ali ﷺ est meilleur que celui de Al Abbas et il fait partie des parents du Messager d'Allah ﷺ ; mais Al Abbas est plus proche du Prophète ﷺ que lui par la parenté. S'il était permis d'hériter les

richesses du Prophète ﷺ Al Abbas en aurait été prioritaire, conformément à cette parole du Messager d'Allah ﷺ : «Attribuez d'abord les réserves (*Al Farâid*) aux réservataires, et ce qui restera, les réserves prélevées sera au plus proche des parents mâles.» Rapporté par Al Boukhari et Mouslim. Et dans *Sahih Mouslim* d'après Abû Houreira ﷺ, le Prophète ﷺ dit à Oumar ﷺ à propos de son oncle paternel Al Abbas : «Ne sais-tu pas que l'oncle paternel d'une personne est le double de son père ?»

Dans l'exégèse de Ibn Katsîr des versets de *Ach-Choura*, Oumar ibn Al Khattâb ﷺ dit à Al Abbas ﷺ : « Par Allah ! Ta conversion à l'Islam, le jour où tu t'es converti, m'a plus réjoui que ne m'aurait réjoui la conversion de (mon père) Al Khattâb s'il s'était converti. Parce que ton entrée dans l'Islam était plus aimée par le Messager d'Allah ﷺ que la conversion de Al Khattâb » Rapporté également par Ibn Saad dans *At-Tabaqâte* (4/22, 30)

Et dans le livre *Iqtidâous Sirâtil Moustaqîm Moukhâlafatou Ashâbil Jahîme* (1/446) de Cheikh Al Islam Ibn Taymia

-qu'Allah lui fasse miséricorde- : «Lorsque Oumar ibn Al Khattâb ﷺ instaura le registre des dons, il classa les gens suivant leurs lignées et commença par les plus proches parents du Messager d'Allah ﷺ et lorsqu'il eut fini avec les arabes, il mentionna les non arabes. C'est ainsi que se présentait le registre à l'époque des Khalifes orthodoxes bien guidés et de tous les autres Khalifes des Omeyyades et des Abbassides jusqu'au moment où les choses changèrent.»

Il a également dit (1/453) : «Et regarde Oumar ibn Al Khattâb ﷺ lorsqu'il institua le registre et qu'ils lui dirent : "Le Prince des Croyants (Amiroul Mou'minine) commence par lui-même", il dit : "Non ! Mettez Oumar plutôt là où Allah l'a mis", il commença alors par les gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ, et enchaîna par ceux qui viennent après eux, jusqu'à ce que vint son tour dans les *Bani Adî*, et ils sont derrière la plupart des phratries quraychites.»

Il a déjà été mentionné dans le chapitre des mérites des gens de la maison

du Prophète ﷺ dans la Sunna, le hadith suivant : «Tout lien et toute parenté seront rompus au Jour de la Résurrection sauf mon lien et ma parenté» et que c'est ce qui a poussé Oumar ﷺ à demander la main de Oummou Koultsoum fille de Ali. Al Albani a cité dans *As Silsilatous Sahîha* (2036) les différentes voies et les chaînes de rapporteurs de ce hadith d'après Oumar ﷺ.

Et il est notoire que les quatre Khalifes orthodoxes bien guidés -qu'Allah soit satisfait d'eux- sont des gendres ou des beaux-pères du Messager d'Allah ﷺ. Ainsi, Aboubakr ﷺ et Oumar ﷺ ont eu l'insigne honneur de voir le Messager d'Allah ﷺ épouser leurs deux filles : Aicha et Hafsa. Et Uthman ﷺ et Ali ﷺ ont eu l'insigne honneur d'épouser les filles du Messager d'Allah ﷺ ; Uthman ﷺ épousa Rouqayya et quand celle-ci mourut, il épousa sa sœur Oummou Koultsoum. Pour cela, on l'appelle *Zoun-Nouraine* (l'homme aux deux lumières). Et Ali ﷺ épousa Fatima -qu'Allah soit satisfait d'elle-.

Dans *Siyarou A'lâmin Noubalâ* de Adz-Dzahabî et Tahdzîbou Tahdzîb de Ibn

Hajar, il est dit dans la biographie de Al Abbas : «Lorsque Al Abbas ﵁ passait à côté de Oumar ﵁ ou de Uthman ﵁ alors qu'ils étaient sur une monture, ils descendaient et attendaient qu'il passe, par révérence pour l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ »

Oumar ibn Abdel Aziz -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Dans *At-Tabaqâte* de Ibn Saad (5/333) et (5/387-388) d'après Fatima bintou Ali ibn Abi Tâlib, Oumar ibn Abdel Aziz dit à cette dernière : «Ô fille de Ali ! Par Allah ! Il n'y a pas sur terre des gens d'une maison que j'aime plus que vous. En vérité, je vous aime plus que les gens de ma maison.»

Aboubakr ibn Abi Chaiba -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Dans *Tahdzîboul Kamal* de Al Mizzi, dans le passage consacré à la biographie de Ali ibn Al Hussein, Aboubakr ibn Abi Chaiba -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit : «La chaîne de rapporteurs du hadith la plus authentique est : Az-Zouhrî d'après Ali ibn Hussein d'après son père (Al Hussein)

d'après Ali ﷺ»

Cheikh Al Islam Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Aqîdatoul Wâssitiya* : « Et ils (c'est-à-dire les gens de la Sunna et de la Communauté) aiment les gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ, les soutiennent, observent envers eux la recommandation du Messager d'Allah ﷺ lorsqu'il dit le jour de *Gadir Khoum* : « Je vous recommande de craindre Allah dans (vos rapports avec) les gens de ma maison. » Et il dit également à son oncle paternel Al Abbas -alors qu'il s'était plaint auprès de lui que certains Quraychites étaient rudes envers les Fils de Hâchim et les traitaient durement- il dit : «Par celui qui détient mon âme dans Sa main ! Ils ne seront pas croyants avant qu'ils ne vous aiment pour Allah et pour ma parenté. Et il dit : «En vérité, Allah a choisi Kinâna des fils de Ismail et a choisi Quraich de Kinâna et de Quraich, Il a choisi les Fils de Hâchim et m'a choisi parmi les Fils de Hâchim». Et ils aiment et soutiennent les épouses du

Messager d'Allah ﷺ, les Mères des croyants et ont la conviction qu'elles sont ses épouses dans l'au-delà ; en particulier Khadîdja -qu'Allah soit satisfait d'elle- la mère de la plupart de ses enfants et la première qui crut en son message et lui prêta main forte dans sa mission. Elle avait une place de choix auprès du Prophète ﷺ. Et As-Siddîqatou bintou As-Siddîq[29] (la Véridique, fille du Véridique), -qu'Allah soit satisfait d'elle- celle à propos de laquelle le Prophète ﷺ a dit : «Le mérite de Aicha sur les femmes est comme le mérite du *tsarîd*[30] sur les autres nourritures.» Et ils se désengagent de la voie des Râfida (chiites) qui détestent les Compagnons et les insultent ainsi que de la voie des Nawâssib qui causent du tort aux Ahloul Bait par la parole ou les actes.»

Il a également dit dans *Al Wassîyatoul Koubrâ* comme indiqué dans *Majmou'oul Fatâwâ* (3/407-408) : «Et également les

---

[29] NDT : Il s'agit de Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- fille de Aboubakr As-Siddîq ﷺ

[30] NDT : Tsarîd : il s'agit d'une nourriture composée du pain, de la viande et du bouillon.

gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ ont des droits qu'il incombe obligatoirement d'observer. En effet, Allah leur a donné un droit dans le *Khoums* et le butin[31] et a ordonné de prier sur eux en priant sur le Messager d'Allah ﷺ. Il nous a dit : « Dites : Ô Allah, prie sur Muhammad et sur la famille de Muhammad comme Tu as prié sur la famille de Ibrahim, Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux. Bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni la famille de Ibrahim ; Tu es certes le Digne de louange et le Glorieux. »

Et la famille de Muhammad, ce sont tous ceux pour qui l'aumône est illicite. C'est ainsi qu'a dit Ach-Châfiî, Ahmad ibn Hanbal et bien d'autres savants -qu'Allah leur fasse miséricorde-. En effet, le Prophète ﷺ a dit : «L'aumône n'est pas licite à Muhammad, ni à la famille de Muhammad.» Et Allah -l'Exalté- a dit dans Son Livre : ﴿*Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du Prophète], et vous purifier*

---

[31] NDT : Al Fai' désigne le butin que l'on acquiert sans combat.

pleinement.❵[32] Et Allah leur a interdit l'aumône parce qu'elle représente les saletés des gens.»

Et il a aussi affirmé, comme on le lit dans *Majmou'oul Fatâwâ* (28/491) : «De même, il est obligatoire d'aimer les gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ, de les secourir et de respecter leurs droits.»

L'imam Ibn Al Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Ibn Al Qayyim a cité parmi les causes de l'acceptation des interprétations erronées : «Troisième cause : Si celui qui fait cette fausse interprétation l'attribue à une grande personnalité, d'une honorabilité notoire parmi les sages ou parmi les gens de la maison du Prophète ﷺ, ou une personne dont on ne dit que du bien dans la communauté, et qui a une langue sublime de vérité, tout cela, à seule fin de l'embellir dans les cœurs des ignorants. En effet, les gens sont enclins à accorder de l'importance à la parole de ceux pour qui

---

[32] Sourate 33 Al-Ahzâb, verset 33

ils ont un grand respect. Il se peut même qu'ils préfèrent sa parole à la parole d'Allah et de Son Messager ﷺ et disent : "Il connaît Allah mieux que nous."

Avec cette méthode, les *Râfida (chiites)*, les *Bâtiniya*, les Ismaélites et les *Nousseriya* ont réussi à faire passer leurs futilités et leurs interprétations erronées lorsqu'ils les attribuèrent aux gens de la maison du Messager d'Allah ﷺ, ayant su que les musulmans les aiment et les respectent à l'unanimité. Ils se réclamèrent d'eux et simulèrent leur amour, leur vénération et l'évocation de leurs mérites à tel point que ceux qui les écoutaient crurent qu'ils étaient leurs défenseurs et ensuite, ils énoncèrent leurs futilités en les leur attribuant.

Il n'y a de divinité digne d'adoration que Allah ! Combien de cagotisme, d'athéisme et d'innovation a-t-on propagé en leur nom, alors qu'ils en sont innocents.

Si tu médites cette cause, tu verras qu'elle agit de façon prépondérante dans la plupart des esprits. Ils ne pensent que du bien de celui qui leur parle sans aucune preuve venant d'Allah. C'est un héritage

légué par ceux qui se sont opposés aux Messagers avec les pratiques de leurs pères et de leurs ancêtres. C'est le sort de tout imitateur de celui qu'il vénère et qu'il suit dans une voie qui s'oppose à la vérité jusqu'au jour de la Résurrection.» *Moukhtassarous Sawâiqil Moursala* (1/90)

Al Hâfidz Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Ibn Katsîr, dans son exégèse du verset de la Sourate *Ach-Choura,* -après avoir démontré que l'interprétation correcte de ﴿القربى﴾ (parenté) c'est de dire qu'il s'agit des phratries de la tribu Quraychite, conformément à l'exégèse de ce verset faite par Ibn Abbas ﷺ et rapportée dans *Sahih Al Boukhari-*, a dit : « Et nous ne nions pas les recommandations en faveur des gens de la maison du Prophète ﷺ et l'ordre d'être bienfaisant envers eux, de les respecter et de les honorer ; ils sont en effet issus d'une descendance pure et de la famille la plus honorable ayant existé sur terre du point de vue de la gloire, de la noblesse et de la filiation. Surtout lorsqu'ils sont des adeptes de la Sunna prophétique authentique et

claire, comme c'était le cas avec leurs prédécesseurs Al Abbas et ses fils, Ali et les gens de sa maison ainsi que sa progéniture -qu'Allah soit satisfait d'eux tous-.

Après avoir cité deux paroles de Aboubakr ﷺ et une parole de Oumar ﷺ sur la révérence due aux gens de la maison du Prophète ﷺ et l'explication de la grandeur de leur rang, il a dit : «La position des deux Cheikhs[33] ﷺ est celle qu'il incombe obligatoirement à chacun d'observer ; pour cela, ils sont les meilleurs croyants après les Prophètes et les Messagers -qu'Allah soit satisfait d'eux et de tous les autres Compagnons-.»

Al Hâfidz Ibn Hajar -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Ibn Hajar a dit dans *Fathul Bârî* (3/11) à propos d'un hadith dont la chaîne des rapporteurs comporte «Ali ibn Hussein d'après Hussein ibn Ali d'après Ali ibn Abi Tâlib -qu'Allah soit satisfait d'eux-» Il a dit : Ceci est au nombre des chaînes de rapporteurs les plus authentiques et les

[33] NDT : Il s'agit de Aboubakr ﷺ et de Oumar ﷺ

plus nobles en ce qui concerne ceux qui ont rapporté de leur père d'après leur grand-père.»

Cheikh Al Islam Muhammad ibn Abdel Wahhâb -qu'Allah lui fasse miséricorde-.

Quant au Cheikh Muhammad ibn Abdel Wahhâb -qu'Allah lui fasse miséricorde-, il a eu six garçons et seulement une fille. Ce sont Abdullah, Ali, Hassan, Hussein, Ibrahim, Abdoul Aziz, et Fatima. Tous portent les noms des gens de la maison du Prophète ﷺ à l'exception de Abdoul Aziz. Abdullah et Ibrahim sont les fils du Prophète ﷺ et pour le reste c'est Ali, Fatima, Hassan et Hussein, c'est-à-dire son gendre, sa fille et ses deux petits-fils. Son choix de tels noms pour ses enfants témoigne de son amour pour les gens de la maison du Prophète ﷺ et son estime pour eux. Ces noms se sont par ailleurs répandus parmi ses petits-fils.

Pour conclure ce chapitre, j'aimerais ajouter ceci : Allah m'a offert des garçons et des filles et j'ai donné le nom de Ali, Al Hassan, Al Hussein et Fatima ainsi que sept noms des Mères des croyants. Ceux

dont j'ai pris les noms sont à la fois des Compagnons et des parents du Messager d'Allah ﷺ.

Louange à Allah qui m'a accordé la grâce d'aimer les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ et les gens de sa maison. J'implore Allah de faire en sorte que cette grâce soit permanente, de préserver mon cœur de la haine contre une personne parmi eux et de préserver ma langue de dire d'eux ce qui ne convient pas. ❴*Seigneur, pardonne-nous, ainsi qu'à nos frères qui nous ont précédés dans la foi; et ne mets dans nos coeurs aucune rancœur pour ceux qui ont cru. Seigneur, Tu es Compatissant et Très Miséricordieux*❵[34]

[34] Sourate 59 Al-Hasr verset 10

Chapitre six

L'éloge fait par certains savants à des Compagnons appartenant aux gens de la maison du Prophète ﷺ

Al Abbas ibn Abdel Mouttalib ؓ, l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ :

Adz-Dzahabî a dit dans *Siyarou A'lâmin Noubalâ* (2/79-80) : « Il était parmi les hommes les plus grands par leur stature et ayant la plus belle forme. Il avait l'une des voix les plus belles et les plus claires, en plus de sa grande indulgence et de sa dignité

Az-Zoubair ibn Bakkâr a dit : «Al Abbas habillait le démuni parmi les Fils de Hâchim, nourrissait les affamés, et avait le *minzara* pour leurs ignorants. Il défendait le voisin, dépensait de l'argent dans la voie d'Allah et donnait dans l'adversité.»

Le terme : «*minzara*» dans Tahdzîbout Târîkh de Ibn Assâkir : «*miqtara*» et il s'agit de ce avec quoi on ligote celui qui est auteur d'une agression

et d'une injustice. (Voir *Hâchiyatous Siyar*)

Hamza ibn Abdel Mouttalib ﷺ, oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ

Ibn Abdil Barr a dit dans *Al Istîâb* (1/270 *Hâchiyatoul Issâba*) : «Hamza ibn Abdel Mouttalib ibn Hâchim, oncle paternel du Prophète ﷺ, on le désignait comme étant le Lion d'Allah et le Lion de Son Messager ﷺ, il se surnomme Abû Oumâra et Abû Ya'lâ également.»
Adz-Dzahabî a dit à son sujet : «L'imam héros, le Lion d'Allah, Abû Oumâra et Abû Ya'lâ, le Quraychite hachémite mecquois, puis médinois, *Al-Badrî* (participant à la bataille de Badr), le martyr, oncle paternel et frère de lait du Messager d'Allah ﷺ. (*As Siyar* 1/172)

Le Prince des croyants (Amiroul mou'minine) Ali ibn Abi Tâlib ﷺ

Mouslim a rapporté dans *As-Sahih* (276) -et a cité la chaîne des rapporteurs du hadith- que Chouraih ibn Hâni' a dit : «Je vins auprès de Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- l'interroger sur le fait d'essuyer les chaussons. Elle dit : "Va voir

le fils de Abû Tâlib et demande lui car il voyageait avec le Messager d'Allah ﷺ". Nous l'interrogeâmes ; il dit : "Le Messager d'Allah ﷺ a institué trois journées avec leurs nuits pour le voyageur et une journée et une nuit pour le résident." »

Et dans une autre version (toujours rapportée par l'imam Mouslim), «"Va auprès d'Ali car il connaît cela mieux que moi." Je vins auprès d'Ali et il rapporta du Prophète ﷺ une (parole) similaire.»

Ibn Abdil Barr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Istîâb* (3/51 *Hâchiyatoul Issâba)* : « Ahmad ibn Hanbal et Ismail ibn Ishaq Al Qâdî ont dit : "On n'a rapporté concernant les mérites d'aucun Compagnon avec de bonnes chaînes de rapporteurs, autant que ce qui a été rapporté sur les mérites de Ali ibn Abî Tâlib ﷺ" Ahmad ibn Chouaib An-Nassâi -qu'Allah lui fasse miséricorde- a également dit la même chose.»

Il a aussi dit (3/47) : « Et on interrogea Al Hassan ibn Abî Al Hassan Al Basrî au sujet de Ali ibn Abî Tâlib, il dit : " Ali fut, (j'en jure) par Allah, une flèche qui va droit au but et l'atteint parmi les lances

d'Allah contre Son ennemi et le docte de cette communauté, il avait le mérite dans cette communauté, était parmi ses tout premiers membres et était proche du Messager d'Allah ﷺ. Il ne somnolait pas devant l'ordre d'Allah et n'était pas critiquable dans (la pratique de) la religion d'Allah, ni de ceux qui détournent l'argent d'Allah. Il se plia à la volonté du Qur'an et pour cela gagna les jardins purifiés (du Paradis). Tel est donc Ali ibn Abî Tâlib, ô jeune garçon ! " »

Il a également dit (3/52) : « Al Assam a rapporté d'après Al Abbas Ad-Dawri que Yahya ibn Maîn a dit : "Le meilleur de cette communauté après notre Prophète ﷺ c'est Aboubakr, ensuite Oumar, ensuite Uthman, ensuite Ali. Telle est notre opinion et tel est l'avis de nos imams". »

Il a également dit (3/65) : « Abû Ahmad Az-Zoubeirî et d'autres que lui ont rapporté d'après Mâlik ibn Migwal d'après Oukail, que Ach-Cha'bî a dit : "Alqama m'a dit : "Connais-tu la parabole de Ali dans cette communauté ?" Je dis : "Et quelle est sa parabole ?" Il dit : "C'est la parabole de Issa fils de Mariam (Jésus, fils de Marie) :

des gens l'ont aimé au point de s'égarer dans son amour, et des gens l'ont détesté au point de périr dans sa haine." »

En d'autre terme, Alqama compare les Kharijites et les Râfida (Chiites) respectivement aux Juifs et aux Chrétiens.

Il a également dit (3/33) : « Et ils sont unanimes pour dire qu'il a prié en direction des deux Qibla[35], a fait l'hégire (*hijra*), a participé à (la bataille de) *Badr* et de *Al Houdeibya* et à toutes les autres batailles, et que sa performance a été remarquable lors des batailles de Badr, de *Ouhoud*, de *Al Khandaq* et de *Khaibar* ; qu'il a donné satisfaction à ces occasions et y a occupé une position honorable. Il a porté l'étendard du Messager d'Allah ﷺ à plusieurs endroits. Il l'a porté le jour de Badr (il y a une divergence d'opinion à ce

[35] NDT : La Qibla est la direction de la prière. Il s'agit de la Kaaba ; au départ, les musulmans priaient en direction de la Mosquée sacrée de Jérusalem jusqu'à ce que cette direction fut abrogée et remplacée par la Kaaba comme on peut lire cela dans les versets 142 à 145 de la sourate *Al Baqara* du Qur'an. Ça veut donc dire que Ali ﷺ était déjà musulman à l'époque où on priait dans la première direction et a vécu dans la foi après le changement de direction.

sujet), et lorsque Mous'ab ibn Oumeir fut tué au cours de la bataille de Ouhoud alors que c'est lui qui portait l'étendard, le Messager d'Allah ﷺ le donna à Ali ﷺ »

Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Minhâjous Sunna* (6/178) : « Et Aboubakr ﷺ et Oumar ﷺ n'ont cessé d'être extrêmement généreux envers Ali ﷺ, lui accordant, -voire à tous les Fils de Hâchim- une prééminence sur les autres dans les dons, lui accordant une préséance sur le rang, l'estime, l'amour, l'alliance, l'éloge et le respect, comme ils le faisaient vis-à-vis de ses semblables. Ils lui accordaient les faveurs par lesquelles Allah l'a distingué de ceux qui ne sont pas comme lui. On n'a jamais entendu d'eux une mauvaise parole sur Ali, même pas sur un quelconque membre des Fils de Hâchim ( ) Il en est de même de Ali ﷺ, on a suffisamment rapporté de lui (des actes et des paroles) qui témoignent de son amour pour eux (Aboubakr ﷺ et Oumar ﷺ), de l'alliance qui le liait à eux, de son respect pour eux, et de la place qu'il leur accordait plus qu'à toute autre personne au sein de

la communauté ; ce qui nous permet de connaître sa position dans ce domaine. On n'a jamais entendu de lui une mauvaise parole à leur encontre (c'est-à-dire Aboubakr ﷺ et Oumar ﷺ), et il n'a jamais prétendu qu'il était plus indiqué qu'eux pour devenir Khalife. Ceci est connu par tous ceux qui, parmi les spécialistes et les profanes connaissent les paroles authentiques des Compagnons rapportées par des gens sûrs et dignes de confiance. »

Il a également dit (6/18) : « Quant à Ali ﷺ, les gens de la Sunna l'aiment et le prennent pour allié. Ils attestent qu'il est au nombre des Khalifes orthodoxes et des Imams bien guidés. »

Ibn Hajar -qu'Allah lui fasse miséricorde- a quant à lui dit dans *At-Taqrîb* : «Ali ibn Abi Tâlib ibn Abdoul Mouttalib ibn Hâchim le Hachémite, Haidara[36], Abû Tourâb et Abû Al Hassanain[37], cousin paternel et gendre du Messager d'Allah ﷺ, parmi les tout

---

[36] NDT : Ce mot signifie lion.

[37] NDT : Al Hassanain, c'est-à-dire Al Hassan et Al Hussein. Abû Al Hassanain : Père de Al Hassan et Al Hussein.

premiers (croyants), un groupe de savants penche pour l'avis selon lequel il est le premier à embrasser l'Islam ; il est donc le tout premier parmi les arabes. Il est l'un des dix (Compagnons qui ont reçu du Messager d'Allah ﷺ la bonne nouvelle de l'entrée au Paradis de leur vivant) ; il mourut au cours du mois de ramadan de l'an quarante de l'hégire. A sa mort, il était le meilleur des fils d'Adam en vie sur terre à l'unanimité des avis des gens de la Sunna. Il avait alors soixante-trois ans selon l'avis le plus plausible.»

Ali ibn Abi Tâlib ﷺ a eu quinze fils et dix-huit filles comme l'a indiqué Al Âmirî dans «*Ar-Riyâdhoul Moustatâbatu fî Joumlati man rawâ fis Sahîhain minas Sahâba*» (page 180) ; puis, il les a mentionnés et a mentionné leurs mères ; ensuite il a dit : «Et la postérité de Ali est assurée à travers Al Hassan, Al Hussein, Muhammad, Oumar et Al Abbas.»

Al Hassan ibn Ali ibn Abi Tâlib ﷺ, petit-fils du Messager d'Allah ﷺ

Ibn Abdil Barr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Istîâb* (1/369

Hâchiyatoul Issâba) : « Plusieurs hadiths authentiques rapportés du Prophète ﷺ prouvent qu'il a dit au sujet de Al Hassan ibn Ali : « Mon fils que voici est un maître. Il se peut que Allah le maintienne en vie pour réconcilier à travers lui deux grands groupes de musulmans. » Ce hadith est rapporté d'après un groupe de Compagnons. Et dans le hadith rapporté de Abû Bakrata à ce sujet, il y a cet ajout : «Et qu'il est mon myrte (*rayhâna*) en ce monde.»

Il n'y a pas plus grand maître que celui que le Messager d'Allah ﷺ a appelé maître ! Il était indulgent, fervent croyant et noble. Sa ferveur et sa noblesse le poussèrent à laisser le pouvoir et ce bas monde dans l'espoir (d'obtenir) ce qu'il y a auprès d'Allah. Il dit : « Par Allah ! Je n'ai pas aimé, -depuis que j'ai su ce qui m'est avantageux et ce qui m'est néfaste-gouverner la communauté de Muhammad ﷺ si cela passe par l'effusion ne serait-ce que du contenu d'une ventouse de sang. » Il était parmi ceux qui s'empressèrent à venir au secours de Uthman ﷺ et à le défendre. »

Adz-Dzahabî a dit à propos de lui

dans As Siyar (3/245-246) : «L'imam, le maître, myrte (rayhâna) et petit-fils du Messager d'Allah ﷺ, chef des jeunes du Paradis, Abû Muhammad, le Quraychite Hachémite médinois, le martyr.»

Il a également dit (3/253) : «Et cet imam fut un maître et un adonis, il était beau et sage, imperturbable, généreux, très complimenté, bienfaiteur, fervent croyant, très pieux, décent et d'un rang éminent.»

Ibn Katsîr a dit à son sujet dans *Al Bidâya wan Nihâya* (11/192-193) : « En effet, As-Siddîq ﷺ le respectait, le révérait, l'honorait et lui témoignait un dévouement sans bornes ; il en était de même pour Oumar ﷺ ( ) De même, Uthman ibn Affân honorait Al Hassan et Al Hussein et les aimait. Au jour de *Ad-Dâr* -pendant que Uthman ibn Affân était assiégé- Al Hassan ibn Ali était avec lui et portait une épée en bandoulière défendant Uthman ﷺ, ce dernier craignant pour lui, lui intima l'ordre en jurant de retourner chez eux. Il fit cela pour plaire à Ali et par crainte pour la vie de Al Hassan -qu'Allah soit satisfait d'eux-.»

Al Hussein ibn Ali ibn Abi Tâlib ﷺ, petit-fils du Messager d'Allah ﷺ

Ibn Abdil Barr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Istîâb* (1/377 *Hâchiyatoul Issâba*) : «Al Hussein était digne et vertueux. Il jeûnait abondamment, priait beaucoup et faisait régulièrement le pèlerinage.»

Ibn Taymia a dit dans *Majmou'oul Fatâwa* (4/511) : «Et Allah a honoré Al Hussein ﷺ en lui accordant le martyr en ce jour (c'est-à-dire le jour de *Âchourâ*) et a humilié par ce fait ceux qui l'ont assassiné, ont aidé ses assassins ou étaient satisfaits de son assassinat. Il a le meilleur modèle dans les martyrs qui l'ont précédés. Ils sont, lui et son frère, les chefs des jeunes du Paradis. Ils ont été élevés dans la gloire de l'Islam. Ils n'ont pas eu à faire autant de sacrifices concernant l'hégire, le jihad, l'endurance contre l'agression pour la cause d'Allah, que les (autres) gens de la maison du Prophète ﷺ. Pour cela, Allah les a gratifiés du martyre pour parachever leur noblesse et les élever en rang.

Son assassinat est un grand malheur. Et Allah a institué des paroles à prononcer

lors des malheurs en disant : ❴*Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : "Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons". Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde ; et ceux-là sont les biens guidés.* ❵[38]

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit à propos de lui dans As Siyar (3/280) : «L'imam, le noble, Al-Kâmil[39], petit-fils et myrte (rayhâna) du Messager d'Allah ﷺ en ce monde et son bien-aimé, Abû Abdullah Al Hussein, fils du Prince des croyants Abû Al Hassan Ali ibn Abî Tâlib ibn Hâchim ibn Abdou Manâf ibn Qusay le Quraychite Hachémite.»

Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit quant à lui dans *Al Bidâya wan Nihâya* (11/476) : « C'est-à-dire que Al Hussein est un contemporain du Messager d'Allah ﷺ, qu'il lui a tenu compagnie jusqu'à ce qu'il meurt en étant satisfait de lui ; mais il était petit. Ensuite, As-Siddîq ﷺ l'honorait et le révérait, il en

---

[38] Sourate 2 (Al Baqara) versets 155-157

[39] NDT : Al-Kâmil veut dire celui qui a atteint la perfection.

fut de même avec Oumar ﷺ. Il a tenu compagnie à son père et a rapporté des hadiths de ce dernier. Il était avec lui dans toutes ses expéditions, à *Al Jamal* et *Siffine*. Il était respecté et honoré. »

Abdullah ibn Abbas ﷺ, fils de l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ

Al Boukhari a rapporté dans son *Sahih* (4970) que Ibn Abbas ﷺ a dit : «Oumar ﷺ me recevait chez lui avec les personnes âgées (ayant participé à la bataille) de Badr. Il semble que cela avait irrité l'un d'entre eux. Il dit : Pourquoi reçois-tu celui-ci (Ibn Abbas ﷺ) avec nous alors que nous avons des fils de son âge ? Oumar ﷺ répondit : C'est pour la raison que vous savez.» Un certain jour, il le convoqua et le fit entrer avec eux. Il dit : Je pensai bien qu'il ne m'avait convoqué que pour leur montrer (mon savoir). Oumar ﷺ leur demanda ce qu'ils entendaient par cette parole d'Allah : ﴾*Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire*﴿[40]

---

[40] Sourate 110 An-Nasr, verset 1

Certains parmi eux répondirent : «Nous avons reçu l'ordre de louer Allah et de Lui demander pardon lorsqu'Il nous accorde Son secours et la victoire.» D'autres se turent et ne dirent rien. Alors, s'adressant à moi, Oumar ﷺ me dit : «Est-ce là ton avis ? Ô Ibn Abbas.» Non, répondis-je. Il dit : Et alors, que dis-tu (de ce verset) ? Je dis : C'est le terme de la vie du Messager d'Allah ﷺ que Allah lui fait connaître. Il lui dit : «Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire» ce qui sera le signe annonciateur de ta mort, ﴿*alors, par la louange, célèbre la gloire de ton Seigneur et implore Son pardon. Car c'est Lui le grand Accueillant au repentir*﴾[41] Oumar ﷺ remarqua : Je ne sais pas là-dessus autre chose que ce que tu viens de dire. »

Dans *At-Tabaqâte* de Ibn Saad (2/369), il est rapporté de Saad ibn Abî Waqqâs ﷺ : «Je n'ai jamais vu une personne plus prédisposée à comprendre, plus intelligente, plus versée en science et ayant un discernement plus vaste que Ibn

---

[41] Sourate 110 An-Nasr, verset 3

Abbas ﷺ. J'ai vu Oumar ibn Khattâb l'inviter lors des évènements difficiles.»

On y lit aussi (2/370) d'après Talha ibn Oubeidillah : « En vérité, Ibn Abbas ﷺ détenait une compréhension, une perspicacité et une science (vastes) ; je ne voyais pas Oumar ibn Khattâb ﷺ donner la préséance à quelqu'un d'autre sur lui. »

Il y a également (2/370) d'après Jabir ibn Abdullah ﷺ que ce dernier dit lorsqu'on l'informa de la mort de Ibn Abbas ﷺ -et claqua l'une de ses mains sur l'autre- : «Le plus grand savant et le plus perspicace des hommes est décédé. En vérité, cela représente un malheur irréparable pour cette communauté.»

On y trouve aussi d'après Aboubakr ibn Muhammad ibn Amr ibn Hazm : «Lorsque Ibn Abbas ﷺ mourut, Râfi' ibn Khadij dit : Aujourd'hui est décédé celui dont ceux qui se trouvent à l'Est et à l'Ouest avaient besoin de sa science.»

Dans *Al Istîâb* de Ibn Abdil Barr (2/344-345) d'après Moujahid : «Je n'ai jamais suivi une fatwa meilleure que les fatwas de Ibn Abbas ﷺ, sauf quand

quelqu'un disait (directement) : "Le Messager d'Allah ﷺ a dit." Et une parole semblable est rapportée de Al Qâssim ibn Muhammad »

Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Bidâya wan Nihâya* (12/88) : «Et il est vérifié que Oumar ibn Al Khattâb ﷺ faisait asseoir Ibn Abbas ﷺ avec les grands Compagnons du Prophète ﷺ et disait : « Ibn Abbas ﷺ est un excellent exégète du Qur'an ! Et lorsqu'il arrivait, Oumar ﷺ disait : Le jeune parmi les personnes mûres est arrivé, le détenteur de la langue qui questionne et du cœur sage.»

Ja'far ibn Abî Tâlib ﷺ, fils de l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ

Dans *Sahih Al Boukhari* (3708) d'après Abû Houreira ﷺ « Et l'homme le plus charitable envers les pauvres était Ja'far ibn Abî Tâlib ﷺ, il nous emmenait chez lui et nous donnait à manger de tout ce qu'il y avait dans sa maison, au point qu'il nous apportait même parfois une outre dans laquelle il n'y avait plus rien, nous la partagions en deux pour lécher ce

qui restait aux parois. »

Al Hâfidz Ibn Hajar a dit dans son commentaire (*Al Fath* 7/76) : (Et c'est d'après cette précision qu'on doit comprendre la généralité rapportée par Ikrima d'après Abû Houreira ﷺ : « Aucune personne ayant porté de chaussures, ou enfourché une monture après le Messager d'Allah ﷺ n'est meilleure que Ja'far ibn Abî Tâlib ﷺ » Rapporté par At-Tirmidhi et Al Hâkim d'après une chaîne de rapporteurs authentique.)

Adz-Dzahabî a dit dans *As Siyar* (1/206) : « Le maître martyr, d'une grande dignité, leader des moudjahiddines[42] Abû Abdullah, fils de l'oncle du Messager d'Allah ﷺ Abdou Manâf ibn Abdel Mouttalib ibn Hâchim ibn Abdou Manâf ibn Qoussay, le Hachémite, frère de Ali ibn Abî Tâlib, il est plus âgé que ce dernier de dix ans.

Il a fait les deux émigrations[43] et

---

[42] NDT : Il s'agit de ceux qui combattent dans la voie d'Allah

[43] NDT : La première émigration eut lieu vers l'Abyssinie et la deuxième à laquelle participa le Messager d'Allah ﷺ vers Médine.

émigra de l'Abyssinie à Médine ; il retrouva les musulmans à Khaibar juste après la prise de cette ville. Il résida à Médine pendant quelques mois, puis, le Messager d'Allah ﷺ lui confia le commandement de l'armée lors de l'expédition de Mou'ta dans la région de Al Karak où il tomba martyr. Le Messager d'Allah ﷺ fut ravi par son retour (d'Abyssinie) et très attristé -j'en jure par Allah- par sa mort. »

Dans *At-Taqrîb* de Ibn Hajar, il a dit : « Ja'far ibn Abî Tâlib, le Hachémite, père des pauvres, détenteur de deux ailes, éminent Compagnon, fils de l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ, il tomba martyr au cours de l'expédition de Mou'ta en l'an huit de l'hégire, il est mentionné dans les *Sahihs* des imams Al Boukhari et Mouslim, mais ils n'ont pas rapporté de hadith de lui. »

On l'appelle le détenteur des deux ailes parce que ses deux bras furent remplacés, lorsqu'ils étaient amputés pendant la bataille de Mou'ta, par des ailes avec lesquelles il s'envolait parmi les Anges. Dans *Sahih Al Boukhari* (3709) d'après Ach-Cha'bî, « Lorsque Ibn Oumar

ﷺ adressait le salut au fils de Ja'far, il disait : Que la paix soit sur toi, ô fils du détenteur des deux ailes ! »

Al Hâfidz a dit dans son commentaire : « C'est comme s'il faisait allusion au hadith rapporté par Abdullah ibn Ja'far ؓ qui dit : Le Messager d'Allah ﷺ m'a dit : «Mes félicitations ! Ton père s'envole avec les Anges au ciel» Rapporté par At-Tabarânî avec une bonne chaîne de rapporteurs.»

Puis, il a mentionné d'autres voies d'après Abû Houreira, Ali et Ibn Abbas et a dit dans une voie d'après Ibn Abbas : «Ja'far s'envole avec Jibril et Mikaël et a deux ailes. Allah a remplacé par elles ses deux bras.» Après il a dit : «La chaîne des rapporteurs de ce hadith est bonne»

Abdullah ibn Ja'far ؓ, petit-fils de l'oncle paternel du Messager d'Allah ﷺ

Dans *Sahih Mouslim* (2428) d'après Abdullah ibn Ja'far ؓ : «Lorsque le Messager d'Allah ﷺ revenait d'un voyage, on l'accueillait avec les enfants de sa maison. Il revint d'un voyage et je fus le premier qu'on emmena vers lui. Il me

porta, puis, on vint avec l'un des fils de Fatima, il le mit à côté de moi." Il ajouta : "Nous entrâmes tous les trois à Médine sur la monture." »

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit à son sujet dans *As Siyar* (3/456) : «Le maître savant, Abû Ja'far le Quraychite Hachémite, est né en Abyssinie et a vécu à Médine, le généreux, fils du généreux aux deux ailes, il a tenu compagnie au Messager d'Allah ﷺ et a rapporté ses hadiths. Il est classé parmi les jeunes Compagnons ; son père tomba martyr au cours de la bataille de Mou'ta ; alors, le Prophète ﷺ prit sa charge et il grandit sous son toit.»

Il a également dit : «Il était d'une grande dignité, noble, généreux et digne d'être imam.»

Dans *Ar-Riyâdhoul Moustatâba* de Al Âmirî (page 205) : «Et sa prière mortuaire fut dirigée par Abâne ibn Uthman qui était à cette époque-là gouverneur de Médine. Abâne le porta sur le brancard les larmes aux yeux en disant : "Tu fus bon, -j'en jure par Allah- et n'avais aucun mal en toi. Tu fus -par Allah- noble, digne et pieux".»

Il y a également parmi les Compagnons du Messager d'Allah ﷺ qui font partie des gens de sa maison :

Abû Soufyane, Nawfal, Rabîa, et Oubeida qui sont des fils de Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib.

Abdoul Mouttalib ibn Rabîa ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib.

Al Hârith et Al Moughira tous deux des fils de Nawfal ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib.

Ja'far et Abdullah tous deux des fils de Abû Soufyane ibn Al Hârith ibn Abdoul Mouttalib.

Mouattib et Outba tous deux des fils de Abû Lahab Abdoul Ouzza ibn Abdoul Mouttalib.

Al Fadl et Oubeidoullah tous deux des fils de Al Abbas ibn Abdoul Mouttalib.

Chapitre sept

L'éloge fait par certains savants à des "femmes Compagnons" comptant parmi les Ahloul Bait

Fatima -qu'Allah soit satisfait d'elle-, fille du Messager d'Allah ﷺ

D'après Aicha, Mère des croyants -qu'Allah soit satisfait d'elle- : « Je n'ai vu personne ressemblant au Messager d'Allah ﷺ dans l'apparence, la dignité et la conduite dans sa position debout ou assise plus que Fatima la fille du Messager d'Allah ﷺ » Rapporté par Abû Dâwud (5217) et At-Tirmidhi (3872), et sa chaîne de rapporteurs est bonne.

Abû Nouaim a dit dans *Al Hilya* (2/39) : «Et parmi les pieuses pures, les meilleures ferventes : Fatima -qu'Allah soit satisfait d'elle- la maîtresse, la Vierge, la fille ressemblant au Messager d'Allah ﷺ, la plus sympathique de ses enfants, la première à le rejoindre (dans l'au-delà) après sa mort. Elle éprouvait de la

répugnance pour ce bas monde et ses jouissances, et connaissait les ambiguïtés des défauts et des vices de ce bas monde.»

Adz-Dzahabî a dit dans As-Siyar (2/118-119) : «Maîtresse des femmes du monde à son époque, sang prophétique [ ] mère de son père, fille du maître des hommes, le Messager d'Allah ﷺ Abû Al Qâssim Muhammad ibn Abdullah ibn Abdoul Mouttalib ibn Hâchim ibn Abdou Manâf, la Quraychite Hachémite, mère de Al Hassan et Al Hussein » Il a également dit : « Le Prophète ﷺ l'aimait et l'honorait, lui faisait des confidences, ses mérites sont innombrables, elle était patiente, pieuse, généreuse, chaste, pudique, sobre et reconnaissante envers Allah. »

Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Bidâya wan Nihâya* (9/385) : « Et on la surnomme "la mère de son père" » et il a dit : « Elle était la plus jeune des filles du Prophète ﷺ d'après l'avis le plus notoire. Elle est la seule que le Prophète ﷺ a laissée après sa mort ; pour cela, sa récompense est multiple car elle a été éprouvée par le décès du Messager

d'Allah ﷺ.»

La Mère des croyants Khadîdja bintou Khouweilid -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Adz-Dzahabî a dit dans *As-Siyar* (2/109-110) : «Mère des croyants et maîtresse des femmes du monde à son époque Mère des enfants du Messager d'Allah ﷺ (en dehors de Ibrahim) ; la première à avoir eu foi en lui et cru à son message avant toute autre personne et elle rasséréna son esprit Elle a de nombreux mérites, elle est parmi les femmes qui ont atteint la perfection. Elle fut intelligente, éminente, pieuse, chaste et généreuse. Elle est parmi les élus du Paradis ; le Prophète ﷺ faisait son éloge, la préférait à toutes les autres Mères des croyants et lui accordait une immense considération

Parmi les signes de son honorabilité, il y a le fait que le Messager d'Allah ﷺ ne s'était jamais marié avant elle, qu'il eut d'elle plusieurs enfants et qu'il n'eut pas une autre épouse de son vivant, ni une esclave femme jusqu'au décès de Khadîdja. Il fut consterné par sa mort. En effet, elle fut une excellente partenaire Allah lui

ordonna de lui annoncer la bonne nouvelle d'un palais en pierres précieuses dans le Paradis où il n'y a ni vacarme, ni fatigue.»

Et Ibn Al Qayyim a dit dans *Jalâoul Afhâm* (page 349) que parmi ses particularités, il y a le fait que Allah lui adressa les salutations « Salam » par le biais de Jibril ﷺ ; puis il a dit : «Ceci est, j'en jure par Allah, une particularité qu'aucune autre personne n'a eue en dehors d'elle !»

Et il a dit avant cela : «Et parmi cela, (c'est-à-dire parmi ses particularités) : Le fait qu'elle soit la meilleure femme de la communauté ; il y a une divergence sur sa préférence sur Aicha ﷺ en trois avis : le troisième avis est l'indécision ; j'ai interrogé notre Cheikh Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde- (à ce sujet) et il a dit : "Chacune d'elles a des particularités spécifiques. L'influence de Khadîdja était au début de l'Islam, elle réconfortait le Messager d'Allah ﷺ, le soutenait, l'apaisait et dépensait sa richesse sur lui ; elle vécut le début de l'Islam et endura le préjudice pour la cause d'Allah ﷻ et de Son

Messager ﷺ. Elle apporta un soutien au Messager d'Allah ﷺ au moment où il en avait le plus besoin. Ainsi, le secours qu'elle a fourni et les dépenses qu'elle a faites n'ont été égalés par personne d'autre. Quant à Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- son influence s'est exercée vers la phase finale de l'Islam. Elle s'est distinguée par la connaissance des sciences religieuses et sa transmission à la communauté et ses fils ont beaucoup profité de la science qu'elle leur a enseignée. Nulle autre personne n'a cette distinction. C'est là le sens de sa parole." »

La Mère des croyants Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Adz-Dzahabî a dit en parlant d'elle dans *As-Siyar* (2/140) : « Et le Messager d'Allah ﷺ n'a pas épousé une fille vierge autre qu'elle, de même, il n'a jamais autant aimé une autre femme. Je ne connais pas dans la communauté de Muhammad ﷺ -voire parmi toutes les femmes en général-, une femme ayant plus de science qu'elle.»

Et toujours dans *As-Siyar*, (2/181) d'après Ali ibn Al Aqmar : «Quand Masrouq

rapportait un hadith de Aicha, il disait : La Véridique fille du Véridique, la bien-aimée du bien-aimé d'Allah, celle dont le témoignage de l'innocence vint du dessus des sept cieux m'a informé que Je ne l'ai donc pas traitée pas de menteuse.»

Ibn Al Qayyim a mentionné dans *Jalâoul Afhâm* (pages 351-355) un ensemble de ses particularités dont voici le résumé : « Elle était la personne la plus aimée par le Messager d'Allah ﷺ, il n'a pas épousé une autre fille vierge en dehors d'elle, il recevait (parfois) la révélation pendant qu'il se trouvait dans son lit ; lorsque les versets lui demandant de proposer à ses femmes de faire le choix[44] furent révélés, il commença par elle et lui demanda de choisir ; elle porta son choix sur Allah et Son Messager ﷺ et le reste de ses femmes suivirent son exemple ; Allah

[44] NDT: Il s'agit des versets 28 et 29 de la sourate Al Ahzâb : « Ô Prophète ! Dis à tes épouses : "Si c'est la vie présente que vous désirez et sa parure, alors venez ! Je vous donnerai [les moyens] d'en jouir et vous libérerai [par un divorce] sans préjudice. Mais si c'est Allah que vous voulez et Son messager ainsi que la Demeure dernière, Allah a préparé pour les bienfaisantes parmi vous une énorme récompense. »

l'a innocentée des accusations des calomniateurs auteurs du *Ifk* et a fait descendre au sujet de son excuse et de son innocence une révélation qui se lira dans les mosquées et au cours des prières jusqu'au Jour de la Résurrection, et a attesté qu'elle est parmi les femmes vertueuses et lui a promis le pardon des péchés et une récompense généreuse. Malgré ce rang éminent, elle s'humilie devant Allah et dit : « En vérité, le rang que je me donne à moi-même est assez moindre pour que Allah fasse descendre à mon sujet le Qur'an que les gens lisent », et que lorsque les grands Compagnons -qu'Allah soit satisfait d'eux- éprouvaient des difficultés, sur une question religieuse, ils la consultaient et trouvaient qu'elle connaissait cela ; et que le Messager d'Allah ﷺ est décédé dans sa maison, lorsque c'était sa journée et entre sa poitrine et son cou, et qu'il fut enterré dans sa maison ; et que l'Ange montra son image au Prophète ﷺ avant qu'il ne l'épouse, dans une étoffe de soie blanche et le Prophète ﷺ dit : « Si ceci vient d'Allah, Il l'exécutera.» Et que les gens guettaient son jour avec le

Messager d'Allah ﷺ avec leurs cadeaux pour offrir à ce dernier ce qu'il aime dans la maison de sa femme la plus aimée -qu'Allah soit satisfait de tous-»

La Mère des croyants Sawda bintou Zam'a -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *As-Siyar* (2/265-266) : « Elle est la première femme que le Prophète ﷺ a épousée après (la mort de) Khadîdja, elle est restée sa femme unique pendant près de trois ans ou plus jusqu'à ce qu'il consomme le mariage avec Aicha. Elle était une dame éminente, noble et corpulente C'est elle qui offrit son jour à Aicha, dans le but de contenter le Messager d'Allah ﷺ »

Ibn Al Qayyim -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Jalâoul Afhâm* (page 350) : « Et elle atteint un âge avancé, et il voulut la divorcer, elle donna son jour à Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- et il la maintint. Ceci fait partie de ses particularités, c'est-à-dire le fait d'avoir préféré se passer de ses jours au profit de la bien-aimée du Messager d'Allah ﷺ dans

le but de faire plaisir à ce dernier, par amour pour lui et par égard pour la place qu'elle avait auprès de lui. Ainsi, le Messager d'Allah ﷺ partageait ses nuits entre ses femmes et elle n'était pas incluse dans ce partage et était satisfaite de cela, préférant la satisfaction du Messager d'Allah ﷺ -qu'Allah soit satisfait d'elle-»

La Mère des croyants Hafsa bintou Oumar ibn Al Khattâb -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *As-Siyar* (2/227) : « *As-Sitrour Rafî*[45], fille du Prince des croyants Abû Hafsa, Oumar ibn Al Khattâb ; le Prophète ﷺ l'épousa après qu'elle fut sortie de la période de viduité de son époux Khounaisse ibn Houdhâfa As-Sahmî -l'un des mouhâjirines- en l'an trois de l'hégire.

Aicha a dit : « C'est elle qui était ma rivale parmi les épouses du Prophète ﷺ»

La Mère des croyants Oummou Salama Hind bintou Abî Oumayya -qu'Allah soit satisfait d'elle-

---

[45] Cette expression arabe indique l'éminence de son rang.

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *As-Siyar* (2/201-203) : « La dame voilée et pure parmi les premières personnes à avoir émigré elle comptait parmi les juristes des "femmes Compagnons". »

Yahya ibn Aboubakr Al Âmirî a dit dans *Ar-Riyâdhoul Moustatâba* (page 324) « Et elle était noble et indulgente, et c'est elle qui conseilla le Prophète ﷺ lors de l'expédition de Al Houdeibiya (de se raser la tête et de sacrifier son offrande) et elle vit Jibril sous la forme de Dîha[46]. »

La Mère des croyants Zainab bintou Khouzaima Al Hilâliya -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Dans *As-Siyar* (2/218), Adz-Dzahabî a mentionné qu'on l'appelle la mère des pauvres et ce en raison de ses nombreuses largesses.

Ibn Al Qayyim a dit dans *Jalâoul*

---

[46] NDT : Il s'agit de Dîha ibn Khalifa Al Kalbî, l'un des Compagnons du Prophète ﷺ qui était d'une beauté extraordinaire et dont l'Ange Jibril prenait souvent la forme quand il venait rencontrer le Prophète ﷺ (voir An-Nihâya fî gharîbil Hadith 2/107)

Afhâm (page 376) : «Et on l'appelait la mère des pauvres (*Oummoul Massâkine*), parce qu'elle nourrissait beaucoup les pauvres. Elle n'a vécu que trop peu de temps chez le Messager d'Allah ﷺ : deux ou trois mois, puis mourut -qu'Allah soit satisfait d'elle-»

La Mère des croyants Jouweiriya bintou Al Hârith -qu'Allah soit satisfait d'elle-

C'est la Mère des croyants et la bien-aimée du maître des Envoyés ﷺ et cela lui est suffisant comme mérite et honneur. Ibn Al Qayyim a dit dans *Jalâoul Afhâm* (page 376-377) : « Et c'est celle à cause de qui les musulmans affranchirent cents esclaves membres d'une famille et dirent : Ce sont les beaux frères du Messager d'Allah ﷺ, et cela fut parmi les bénédictions qu'elle apporta à son peuple -qu'Allah soit satisfait d'elle-»

La Mère des croyants Safiyya bintou Houyay -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Dans *Jâmiou* At-Tirmidhi (3894) d'après une chaîne de rapporteurs authentique, selon Anas ﷺ, le Prophète ﷺ lui a dit (à Safiyya) : « Tu es en vérité la fille d'un

Prophète, et ton oncle paternel est certes un Prophète, et tu es certes sous le toit d'un Prophète. »

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *As-Siyar* (2/232) : « Elle était honorable et intelligente ; elle réunissait la noblesse, la beauté et la piété -qu'Allah soit satisfait d'elle-»

Il a également dit (2/235) : « Et Safiyya était indulgente et discrète.»

Ibn Al Qayyim a dit dans *Jalâoul Afhâm* (page 377) : « Et le Messager d'Allah ﷺ épousa Safiyya bintou Houyay de la descendance de Haroun ibn Imrane, le frère de Moussa ﷺ.»

Et il a également dit : «Et parmi ses particularités, il y a le fait que le Messager d'Allah ﷺ l'affranchit et fit de son affranchissement son *sadâq* (sa dot). Anas ﷺ a dit : « Il lui donna sa propre personne (c'est-à-dire sa liberté) en guise de *mahr* (dot).» Et cela devint une tradition pour la communauté jusqu'au Jour de la Résurrection ; il est permis à l'homme de faire de l'affranchissement de sa captive son sadâq pour qu'elle devienne son épouse, c'est l'avis de l'imam Ahmad

-qu'Allah lui fasse miséricorde-. »

La Mère des croyants Oummou Habîba Ramlatou bintou Abî Soufyane -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Adz-Dzahabî -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *As-Siyar* (2/218) : « La dame voilée.» Il a également dit (2/222) : « Oummou Habîba était digne de respect et de majesté, surtout sous le règne de son frère en raison de sa place auprès d'elle. On l'appelait (son frère Mouâwiya) l'Oncle maternel des croyants. »

Ibn Katsîr -qu'Allah lui fasse miséricorde- a dit dans *Al Bidâya wan Nihâya* (11/166) : « Elle faisait partie des nobles Mères des croyants, des ferventes adoratrices d'Allah -qu'Allah soit satisfait d'elle-.»

La Mère des croyants Maïmouna bintou Al Hârith -qu'Allah soit satisfait d'elle-

Dans *As Siyar* (2/244) d'après Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- : « En vérité, elle est parmi celles d'entre nous qui craignent le plus Allah, et qui honorent le plus le lien de parenté.»

Adz-Dzahabî a dit (2/239) : «Et elle comptait parmi les grandes dames.»

La Mère des croyants Zainab bintou Jahch - qu'Allah soit satisfait d'elle-

Dans *Sahih Mouslim* dans un long hadith (2442) d'après Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle- : «Et c'est elle qui me rivalisait parmi elles en rang auprès du Messager d'Allah ﷺ ; je n'ai jamais vu une femme meilleure en religion que Zainab et craignant Allah, ayant un franc-parler, honorant les liens de parenté, faisant plus d'aumône et faisant plus de sacrifice qu'elle dans l'œuvre qu'elle a donnée en aumône et a faite pour s'attirer l'agrément d'Allah ; hormis une certaine fougue qu'il y avait en elle, mais elle se ressaisissait rapidement.»

Adz-Dzahabî a dit dans *As Siyar* (2/211) : « Allah la maria à Son Prophète ﷺ par un texte clair de Son Livre, sans tuteur, ni témoin ; pour cela, elle s'enorgueillissait sur les (autres) Mères des croyants en disant : "Ce sont vos parents qui vous ont mariées tandis que moi, j'ai été mariée par Allah du dessus de Son trône"» et ce hadith se trouve dans Sahih Al

Boukhari (7402)

Il a également dit : «Elle était parmi les grandes dames du point de vue de la piété, de l'ascétisme, de la générosité et de la bienfaisance -qu'Allah soit satisfait d'elle-.»

Il a aussi dit (2/217) : «Et elle était vertueuse, jeûnait très souvent, était intègre et généreuse ; et on l'appelait «la mère des pauvres.»

Safiyya bintou Abdel Mouttalib -qu'Allah soit satisfait d'elle-, tante paternelle du Messager d'Allah ﷺ

Adz-Dzahabî a dit dans *As Siyar* (2/269) : «Safiyya, tante paternelle du Messager d'Allah ﷺ fille de Abdel Mouttalib, la Hachémite. C'est la sœur germaine de Hamza et la mère de Az-Zoubair, le "disciple du Prophète ﷺ" »

Il a également dit (1/270) : «Et l'avis correct est que, parmi les tantes paternelles du Prophète ﷺ elle est la seule qui a embrassé l'Islam. Elle fut très affligée par la mort de son frère Hamza, patienta dans l'espoir de la récompense d'Allah. Elle compte parmi les premiers émigrés.»

Et parmi les "femmes Compagnons" qui font partie des gens de la maison du Prophète ﷺ, il y a également :

Les filles du Messager d'Allah ﷺ : Zainab, Rouqayya et Oummou Koultsoum.

Et Oummou Koultsoum et Zainab toutes deux des filles de Ali ibn Abî Tâlib, leur mère est Fatima.

Oumâma bintou Abî Al Âs ibn Ar-Rabî' et sa mère est Zainab, la fille du Messager d'Allah ﷺ ; c'est elle (Oumâma) que le Messager d'Allah ﷺ portait pendant la prière.

Oummou Hâni' bintou Abî Tâlib ibn Abdel Mouttalib.

Dhoubâa et Oummoul Hakam, toutes deux des filles de Az-Zoubair ibn Abdel Mouttalib, elles sont mentionnées dans un hadith rapporté d'après elles par Abû Dâwud (No 2987) ; et Dhoubâa est celle dont il est fait mention dans le hadith de la stipulation dans le pèlerinage, c'est à elle que le Prophète ﷺ a dit : « Dis : Si j'ai

quelque empêchement, ma désacralisation aura lieu là où Tu m'as empêchée. »

N'oublions pas non plus Oumâma bintou Hamza ibn Abdel Mouttalib.

Chapitre huit

L'éloge fait par certains savants à des *tâbiîne* (disciples des Compagnons) et autres grands personnages parmi les gens de la maison du Prophète ﷺ

Muhammad ibn Ali ibn Abî Tâlib, (plus connu sous le nom de Ibn Al Hanafiya) - qu'Allah lui fasse miséricorde-

Ibn Hibbâne a dit dans *Tsiqâte At-Tâbiîne* (5/347) : «Et il était parmi les vertueux des gens de sa maison.»

Et dans sa biographie dans *Tahdzîboul Kamâl* de Al Mizzi : « Ahmad ibn Abdullah Al Ajalî a dit : Tâbiî digne de confiance, il fut un homme vertueux et Ibrahim ibn Abdullah Al Jounaid a dit : "Nous ne connaissons personne ayant rapporté plus de hadiths, ni de hadiths plus authentiques de Ali d'après le Prophète ﷺ que Muhammad ibn Al Hanafiya." »

Dans *As Siyar* de Adz-Dzahabî, (3/115) d'après Israîl d'après Abdoul A'lâ

(Ibn Âmir) : «Muhammad ibn Ali se surnommait Aboul Qâssim, il était très pieux et très versé en science.»

Il dit également (3/110) : «Le maître imam, Aboul Qâssim et Abû Abdullah.»

Ali ibn Al Hussein ibn Ali ibn Abî Tâlib -qu'Allah lui fasse miséricorde-

Ibn Saad a dit dans *At-Tabaqâte* (5/222) : «Ali ibn Hussein fut un homme digne de confiance et sûr, a rapporté beaucoup de hadiths, il fut éminent, noble et pieux.»

Ibn Taymia a dit dans *Minhâjous Sunna* (4/48) : «Quant à Ali ibn Al Hussein, il fait partie des grands *tâbiîne* et de ceux parmi eux qui ont le plus de connaissance et de piété.»

Et dans sa biographie dans *Tahdzîboul Kamâl* de Al Mizzi : «Et Soufyane ibn Ouyaina a dit d'après Az-Zouhrî : Je n'ai pas vu un Quraychite meilleur que Ali ibn Al Hassan.»

Et on a rapporté de Abû Hâzim, Zaid ibn Aslam, Mâlik et Yahya ibn Saïd Al Ansâri -qu'Allah leur fasse miséricorde- des paroles allant dans le même sens.

Al Ajalî a dit : "Ali ibn Al Hussein, médinois et tâbiî digne de confiance."

Az-Zouhrî a dit : "Ali ibn Al Hussein était parmi les meilleures personnes des gens de sa maison et parmi ceux qui obéissaient le plus. Il était le plus aimé par Marwân ibn Al Hakam et Abdul-Malik ibn Marwân.»

Adz-Dzahabî a dit dans *As Siyar* (4/386) «Le maître imam, Zainoul Abidîne, le Hachémite, Alawite Médinois.»

Ibn Hajar a dit dans *At-Taqrîb* : «Homme de confiance sûr, savant de la jurisprudence islamique, vertueux et célèbre.»

Muhammad ibn Ali ibn Al Hussein ibn Ali ibn Abî Tâlib -qu'Allah lui fasse miséricorde-

Parmi les propos qui témoignent du respect que Jabir ibn Abdullah Al Ansâri ﷺ lui vouait, il y a ce passage rapporté dans *Sahih Mouslim* (1218) dans le long hadith sur la description du pèlerinage d'après Ja'far ibn Muhammad (qui est le fils de Ali fils de Al Hussein) d'après son père qui a dit : « Nous sommes entrés chez Jabir ibn Abdullah, il s'enquit des gens et en arriva à

moi. Je lui dis : "Je suis Muhammad ibn Ali ibn Hussein", il porta sa main sur ma tête et déboutonna mon bouton supérieur et celui d'en bas, puis, posa sa main sur ma poitrine et j'étais à cette époque un jeune garçon, il dit : "Bienvenue à toi, ô fils de mon frère ! Demande ce que tu veux "Je dis : "Informe-moi du pèlerinage du Messager d'Allah ﷺ." » Il lui rapporta son long hadith sur la description du pèlerinage du Prophète ﷺ.

Ibn Taymia a dit dans *Minhâjous Sunna* (4/50) : « Et également Abû Ja'far, Muhammad ibn Ali est parmi les meilleurs savants et les personnes les plus pieuses. On dit qu'il a été nommé Al Bâqir parce qu'il est allé au fond[47] de la science et non à cause des cals de la prosternation présents sur son front.»

Al Mizzi a dit dans sa biographie dans *Tahdzîboul Kamâl* : «Al Ajalî a dit : Médinois, tâbiî, homme de confiance. Et Ibn Al Baraqî a dit : "Il était savant en jurisprudence islamique et vertueux."»

Adz-Dzahabî a dit dans As-Siyar

---

[47] NDT : Le verbe utilisé ici (بقر) a le sens de crever, éventrer.

(4/401-402) : «C'est le maître imam, Abû Ja'far Muhammad ibn Ali ibn Al Hussein ibn Ali, le Alawite, le Fatimide, Médinois, fils de Zainoul Abidîne Et il était l'un de ceux qui ont réuni entre leurs mains la science, l'œuvre, la gloire, l'honneur, la confiance et la sagesse ; il était apte au califat. C'est l'un des douze imams que les chiites imâmites vénèrent et dont ils disent qu'ils sont infaillibles et connaissent tout de la religion ; or l'infaillibilité n'appartient qu'aux Anges et aux Prophètes ; toute personne peut avoir raison ou se tromper, et on peut prendre ou rejeter l'avis de toute personne hormis le Prophète ﷺ car il est infaillible et appuyé par la révélation. Abû Ja'far est plus célèbre sous le nom de Al Bâqir qui dérive du verbe (بقر) c'est-à-dire qu'il a crevé et dépecé la science pour connaître sa racine et toutes ses nuances. En vérité, Abû Ja'far fut un imam érudit, il lisait abondamment le Livre d'Allah et avait un haut rang »

Il a également dit (page 403) : «Et An-Nassâî et d'autres (savants) l'ont classé parmi les jurisconsultes des *tâbiîne* de Médine ; les savants du hadith sont

unanimes pour accepter les hadiths qu'il a rapportés.»

Ja'far ibn Muhammad ibn Ali ibn Al Hussein ibn Ali ibn Abî Tâlib -qu'Allah lui fasse miséricorde-

L'imam Ibn Taymia a dit dans *Minhâjous Sunna* (4/52-53) : « Et Ja'far As-Sâdiq ﷺ est parmi les meilleurs savants vertueux Et Amr ibn Abî Al Miqdâm a dit : "Lorsque je voyais Ja'far ibn Muhammad, je savais qu'il fait partie de la descendance des Prophètes."»

Et il l'a décrit dans son épître sur le mérite des gens de la maison du Prophète ﷺ et leurs droits et a dit (à la page 35) : «Le Cheikh des savants de la communauté.»

Adz-Dzahabî a dit dans As-Siyar (6/255) : «L'imam véridique, Cheikh des fils de Hâchim, Abû Abdullah le Quraychite, Alawite, An-Nabawî[48] Médinois, l'un des érudits.»

Il a dit de lui et de son père : «Et ils étaient parmi les plus grands savants de

---

[48] NDT : An-Nabawî du terme arabe *nabi* qui veut dire prophète ; allusion à sa parenté au Prophète ﷺ

Médine.»

Et dans *Tadzkiratoul Houffadz* (1/150), il a dit : «Ach-Châfiî et Yahya ibn Maîne l'ont jugé digne de confiance. Et Abû Hanîfa a dit : Je n'ai pas vu quelqu'un connaissant le fiqh plus que Ja'far ibn Muhammad. Et Abû Hâtim a dit : Homme digne de confiance, on ne demande pas (les informations et les appréciations des savants) sur ce genre de personnalité.»

Ali ibn Abdullah ibn Abbas -qu'Allah lui fasse miséricorde-

Ibn Saad a dit dans *At-Tabaqâte* (5/313) : «Et Ali ibn Abdullah ibn Abbas était le plus jeune des fils de son père, il était le plus beau Quraychite sur terre, et le plus avenant. Il priait beaucoup et on l'appelait As-Sajjâd[49] à cause de son adoration et de sa vertu.»

Il a également dit (page 314) : «Il était digne de confiance et n'a pas rapporté beaucoup de hadiths.»

Dans *Tahdzîboul Kamâl* de Al Mizzi :

---

[49] NDT : Celui qui fait trop de prosternation ; c'est-à-dire dans la prière

«Et Al Ajalî et Abû Zour'a ont dit : Homme digne de confiance ; et Amr ibn Ali a dit : Il était parmi les meilleurs hommes ; et Ibn Hibbâne l'a mentionné dans *At-Tsiqâte* (les gens dignes de confiance).»

Adz-Dzahabî a dit dans *As-Siyar* (5/252) : «L'imam maître, Abû Al Khalâif, Abû Muhammad, le Hachémite, As-Sajjâd
Il fut -qu'Allah lui fasse miséricorde- un savant pratiquant, beau et corpulent, grand de taille et majestueux »

Chapitre neuf

Comparaison entre le credo des gens de la Sunna et ceux des autres concernant les Ahloul Bait

De ce qui précède, il ressort que le credo des gens de la Sunna et de la Communauté concernant les gens de la maison du Prophète ﷺ se situe à égale distance de l'exagération et du manquement, du fanatisme et l'indifférence ; l'on voit qu'ils les aiment tous, leur accordent à tous une grande importance, ne sont irrespectueux envers aucun d'entre eux et n'exagèrent sur le compte d'aucun d'entre eux. De même, ils aiment tous les Compagnons du Prophète ﷺ, font grands cas d'eux, et réunissent en eux l'amour des Compagnons et des parents du Prophète ﷺ, contrairement aux innovateurs qui suivent leurs passions et qui exagèrent sur certains membres de la famille du Prophète ﷺ et sont irrespectueux envers plusieurs d'entre eux et envers les Compagnons

-qu'Allah soit satisfait d'eux-.

Parmi les illustrations de leurs exagérations sur les douze imams de la maison du Prophète ﷺ, qui sont : Ali, Al Hassan, Al Hussein -qu'Allah soit satisfait d'eux- et neuf fils de la descendance de Al Hussein, on peut mentionner celles contenues dans *Kitâboul Ousoul min-al Kâfî* de Al Kouleini dans plusieurs chapitres aux titres éloquents, parmi lesquels :

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- sont les khalifes[50] d'Allah ﷻ sur Sa terre et Ses portes à travers lesquelles on parvient à Lui (1/193)
- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- sont les *Alâmât* (points de repère) que Allah a évoqués dans son Livre (1/206) :

Et il y a dans ce chapitre, trois de leurs hadiths contenant l'exégèse de cette parole d'Allah ﷻ : « *Ainsi que des points de repère. Et au moyen des étoiles [les gens] se guident*». Selon cette exégèse, l'étoile c'est le Messager d'Allah ﷺ et les points de repère désignent les imams.

---

[50] Le terme Khalife veut dire remplaçant ou lieutenant.

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- sont la lumière d'Allah ﷻ (1/193)

Et ce chapitre cite des hadiths faisant partie de leurs hadiths parmi lesquels celui-ci, rapporté selon Abû Abdullah (il s'agit de Ja'far As-Sâdiq), portant sur l'exégèse de cette parole d'Allah ﷻ : ❨*Allah est la Lumière des cieux et de la terre* ❩[51] Il a dit -selon ce qu'ils prétendent- ❨*Sa lumière est semblable à une niche* ❩ c'est-à-dire Fatima -que la paix soit sur elle- ❨*où se trouve une lampe*❩ c'est-à-dire Al Hassan ❨*La lampe est dans un (récipient de) cristal*❩ c'est-à-dire Al Hussein ❨*et celui-ci ressemble à un astre de grand éclat*❩ Fatima est un astre de grand éclat parmi les femmes du monde ; ❨*son combustible vient d'un arbre béni*❩ : Ibrahim ﷺ, ❨*un olivier ni oriental ni occidental*❩ : ni juif, ni chrétien, ❨*dont l'huile semble éclairer*❩ : La science est sur le point d'y exploser, ❨*sans même que le feu la touche. Lumière sur lumière.*❩ : Imam venant d'elle après un autre imam, ❨*Allah*

[51] Sourate 24 (An-Nour), verset 35

guide vers Sa lumière qui Il veut ❵ : Allah guide vers les imams qui Il veut »

- Chapitre : Les signes (الآيات) que Allah ﷻ a évoqués dans Son Livre sont les imams (1/207)

Dans ce chapitre, on trouve l'interprétation de cette parole d'Allah ﷻ ❴*Mais ni les preuves* (الآيات) *ni les avertisseurs (Prophètes) ne suffisent à des gens qui ne croient pas*❵[52] : selon eux que (الآيات) traduit ici par "les preuves" sont les imams !!!

Et il y a également l'interprétation de cette parole d'Allah : ❴*Ils traitèrent de mensonges tous Nos prodiges* (الآيات)❵[53] selon eux, (الآيات) -traduit ici par "prodiges"- sont tous les *awsiyâ* !!!

Cela veut dire que le châtiment qui a été infligé aux gens de Pharaon était dû à leur accusation des *awsiyâ* -qui sont les imams- de mensonge !!!

- Chapitre : Les érudits du Livre qu'Allah a ordonné aux créatures d'interroger ne sont autres que les imams -que la paix

---

[52] Sourate 10 (Younous), verset 101
[53] Sourate 54 (Al Qamar), verset 42

soit sur eux- (1/210)

- Chapitre : Le Qur'an guide vers l'imam (1/216)

Dans ce chapitre, il y a l'exégèse de cette parole d'Allah ﷻ : ﴿*Certes, ce Qur'an guide vers ce qu'il y a de plus droit*﴾[54] selon eux, ça veut dire qu'il guide vers l'imam !!!

Et il y a également l'interprétation de cette parole d'Allah ﷻ ﴿*et ceux envers qui, de vos propres mains, vous vous êtes engagés*﴾[55] ils ont dit que cela ne désigne personne d'autre que les imams -que la paix soit sur eux- : envers eux Allah les a engagés !!!

-Chapitre : Les bienfaits (نعمة) que Allah ﷻ a mentionnés dans Son livre c'est les imams -que la paix soit sur eux- (1/217)

Et il y a aussi l'interprétation de cette parole d'Allah ﷻ ﴿*Ne vois-tu point ceux qui troquent les bienfaits d'Allah contre l'ingratitude*﴾[56] et ils allèguent que Ali ﷺ a dit : « Nous sommes les bienfaits dont Allah

---

[54] Sourate 17 (Al Isrâ), verset 9
[55] Sourate 4 (An-Nissâ), verset 33
[56] Sourate 14 (Ibrahim), verset 28

a gratifié Ses serviteurs, et c'est par nous que triompheront ceux qui triompheront le Jour de la Résurrection. » !!!

Il y a également l'interprétation de cette parole d'Allah ﷻ dans la sourate "Le Miséricordieux" : ﴿*Lequel donc des bienfaits de votre Seigneur nierez-vous ?*﴾[57] Il a dit : «Est-ce le Prophète ou le wassi que vous nierez ?!!»

- Chapitre : La présentation des œuvres au Prophète ﷺ et aux imams -que la paix soit sur eux- (1/219)

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- possèdent tous les Livres révélés par Allah ﷻ et les connaissent dans leurs différentes langues (1/227)

- Chapitre : Personne n'a réuni le Qur'an en entier en dehors des imams -que la paix soit sur eux- et ils connaissent toute sa science. (1/228)

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- connaissent toutes les sciences enseignées aux Anges, aux Prophètes et aux Messagers -que la paix

---

[57] Sourate 55 (Ar-Rahman) verset 16, ce verset revient plusieurs fois dans cette sourate.

soit sur eux- (1/255)

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- savent quand ils vont mourir, et ne meurent que quand ils le désirent. (1/258)

- Chapitre : Les imams -que la paix soit sur eux- connaissent ce qui a été et ce qui sera et rien ne se cache à eux. (1/260)

- Chapitre : Allah ﷻ n'a enseigné aucune science à Son Prophète sans lui ordonner de l'enseigner au Prince des croyants (Ali) ﵇ et il était son associé dans la science. (1/263)

- Chapitre : Les gens n'ont aucune vérité en leur possession en dehors de ce qui vient des imams -que la paix soit sur eux- ; et tout ce qui ne provient pas d'eux est faux. (1/399)

Et ces chapitres contiennent des hadiths faisant partie de leurs hadiths ; ils sont tirés du livre *Al Kâfi* édité par la librairie *As-Sadouq* de Téhéran (1381H).

Ce livre est considéré comme étant l'un de leurs livres les plus importants, s'il n'est pas le plus important. Dans son introduction, il y a un grand éloge du livre et de son auteur ; il est décédé en l'an 329

de l'hégire.

Ce que j'ai rapporté ici sont des illustrations de l'exagération des anciens sur les imams ; quant à l'immodération de ceux qui sont venus après et leur exagération sur les imams, cela se voit clairement dans les propos tenus par un de leurs chefs contemporains, Al Khomeiny dans son livre « *Le gouvernement islamique* » (page 52), édition du *la grande librairie islamique* de Téhéran : « Et l'appartenance de la souveraineté et du pouvoir à l'imam (ع) ne veut pas dire qu'il se libère du rang qui est le sien auprès d'Allah ; de même, cela ne le met pas sur un même pied d'égalité que les autres dirigeants. En effet, l'imam a une place louable, un rang éminent et il détient le Khalifat universel soumettant à son pouvoir et sa domination tous les atomes et molécules de ce cosmos. Parmi les impératifs de notre école, il y a le fait que nos imams aient un grade que n'atteignent ni un Ange rapproché, ni un Prophète Envoyé ; et selon les récits et les hadiths qui sont en notre possession, le Messager suprême (ص) et les imams (ع) étaient avant (l'existence de) ce monde des

lumières, Allah les mit tout autour de Son Trône et leur donna un rang et une dignité que personne en dehors d'Allah ne connaît. (L'Ange) Jibril a dit -comme cela est rapporté dans les récits de l'ascension nocturne (*Al Mi'râj*) : "Si je me rapprochais de la distance d'un pouce, je brûlerais." Et on rapporte d'eux (les imams) (ع) : "Nous avons avec Allah des situations que ni un Ange rapproché, ni un Prophète Envoyé ne peuvent avoir." » !!!

Celui qui voit ou écoute ce genre de parole ne peut que dire : ❬*Seigneur ! Ne laisse pas dévier nos coeurs après que Tu nous aies guidés ; et accorde-nous Ta miséricorde. C'est Toi, certes, le Grand Donateur !*❭[58]

Et toute personne ayant le moindre discernement tranche que ce qui a été précédemment cité d'eux et tout ce qui ressemble à cela ne sont que mensonges et calomnies sur les imams ; et qu'ils sont innocents de ceux qui exagèrent sur eux et de leurs exagérations.

---

[58] Sourate 3 (Âli-Imrane), verset 8

Chapitre dix

L'interdiction de prétendre injustement faire partie des Ahloul Bait.

La filiation la plus noble est la filiation de notre Prophète Muhammad ﷺ ; et la meilleure parenté est celle qui se rattache à lui et aux gens de sa maison, si toutefois elle est vraie. Nombreux sont ceux parmi les arabes et les non-arabes qui se réclament de cette filiation. Quiconque fait partie des gens de cette maison tout en étant croyant a en effet réuni entre la noblesse de la foi et la noblesse de la filiation ; quant à celui qui prétend appartenir à cette filiation alors qu'il n'en est pas ainsi, il a violé un interdit et prétend avoir reçu ce qu'on ne lui a pas donné. Or, le Prophète ﷺ a dit : «Celui qui prétend avoir reçu ce qu'on ne lui a pas donné est comme celui qui revêt deux vêtements mensongers. [59]» Rapporté par

---

[59] NDT : C'est-à-dire qu'il commet deux mensonges, le premier est qu'il se donne le qualificatif qu'il n'a pas et prétend avoir

Mouslim dans *As-Sahih* (2129) d'après Aicha -qu'Allah soit satisfait d'elle-.

Et l'interdiction de s'identifier par rapport à une famille qui n'est pas la sienne a été rapportée dans des hadiths authentiques. Parmi cela, il y a le hadith rapporté selon Abû Dzar ﷺ qui dit qu'il a entendu le Prophète ﷺ dire : « Tout homme qui prétend descendre d'un ancêtre dont il n'est pas issu et qui sait (à quoi s'en tenir à ce sujet) n'est qu'un mécréant. Quant à celui qui prétend appartenir à un peuple avec lequel il n'a aucune parenté, qu'il aille chercher sa place dans l'Enfer. » Rapporté par Al Boukhari (3508) et Mouslim (112), et les termes cités ici sont ceux de Al Boukhari.

Et dans *Sahih Al Boukhari* (3509) d'après Wâtsila ibn Al Asqa' ﷺ, le Messager d'Allah ﷺ a dit : «Parmi les plus grandes impostures, il y a celle que commet l'homme qui prétend descendre d'un

---

reçu une chose qu'il n'a pas reçue ; le deuxième est qu'il ment sur le donateur qui est Allah ou les gens. Le vêtement ici indique le caractère. (Voir *An Nihâya fî Gharîbil Hadith* [1/228])

ancêtre dont il n'est pas issu, celle que commet celui qui dit que ses yeux lui ont fait voir (en rêve) des choses qu'il n'a pas vues et celle qui consiste à dire d'après le Messager d'Allah ﷺ des choses qu'il n'a pas dites.»

Dans *Majmou'oul Fatâwâ* de Cheikh Al Islam Ibn Taymia -qu'Allah lui fasse miséricorde- (31/93), il est dit concernant le *waqf* (legs pieux) destiné aux gens de la Maison du Prophète ﷺ, ou aux *Achrâf*[60] que seuls ceux dont l'appartenance aux gens de la Maison du Prophète ﷺ est vérifiée ont le droit d'en profiter. Cheikh Al Islam Ibn Taymia a en effet été interrogé sur le *waqf* destiné aux *Achrâf*, disant : (ils sont des proches) Est-ce que les proches sont des *Chourafâ* oui ou non ? Leur est-il permis de percevoir une partie de ce *waqf* ou non?

Il répondit : « Louange à Allah ; si le legs est destiné aux gens de la maison du Prophète ﷺ ou à une partie des gens de la maison comme par exemple les Alawites,

---

[60]Achrâf et Chourafâ, pluriel de Charîf en arabe et c'est un terme qui désigne les membres de la famille du Prophète ﷺ

les Fatimides, les *Tâlibiyoune* qui comprennent les fils de Ja'far et les fils de Aqîl ou les Abbassides etc., seuls ceux dont la parenté est exacte et sûre ont droit à cela. Quant à celui qui prétend être l'un des leurs ou celui dont il est connu qu'il n'en fait pas partie, il n'a pas le droit de profiter de ce legs ; même s'il prétend faire partie d'eux ; c'est le cas des fils de Abdullah ibn Maimoun Al Qaddâh, les généalogistes et autres experts savent qu'ils n'ont pas de filiation authentique. Cela a été attesté par des savants parmi les doctes du fiqh, les savants du hadith, les savants du Kalâm et les spécialistes de la généalogie, et confirmé par des comptes-rendus légaux et est mentionné dans les livres importants des musulmans, cela fait même partie des faits les plus notoires auprès des savants.

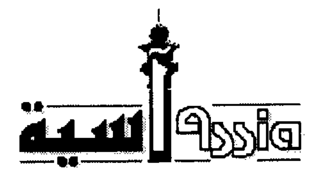
Il en est de même de celui qui destine un *waqf* aux *Achrâf* ; en effet ce terme dans son emploi habituel ne désigne que ceux qui font partie des gens de la maison du Prophète ﷺ d'après une parenté authentique.

Toutefois, si le propriétaire destine

son *waqf* aux fils d'untel, ou à la famille d'untel, etc. et qu'il n'y a rien qui montre que c'est destiné aux gens de la maison prophétique, et qu'en plus ce *waqf* est une propriété du léguant, son legs est juste et il a le droit de le destiner à une descendance donnée et les fils de Hâchim n'entrent pas dans ce legs. »

Ici prend fin cette brève épître sur les vertus des gens de la maison du Prophète ﷺ et l'éminence de leur rang auprès des gens de la Sunna et de la Communauté. Je demande à Allah le succès dans ce qu'Il agrée, le savoir de sa religion et le raffermissement dans la vérité ; certes, Il entend et répond (aux supplications). Que le salut, la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète Muhammad ﷺ, sur sa famille et tous ses Compagnons.

Table des matières



Assia Editions
P.O.Box : 53789
Jeddah 21593-Arabie Saoudite
Tel: (009661) 2393924
Fax : (009661) 2336745
editionsassia@hotmail.com

www.editionsassia.net